RAPPORT ANNUEL 2006

DIVERTIR

AU PROFIT DE LA COLLECTIVITÉ

LOTO QUÉBEC

LOTO-QUÉBEC A POUR MISSION D'EXPLOITER DANS L'ORDRE ET LA MESURE DES JEUX DE HASARD ET D'ARGENT AU QUÉBEC. CRÉÉE EN 1969 AFIN D'IMPLANTER UNE LOTERIE PUBLIQUE, LA SOCIÉTÉ A DEPUIS REÇU DE SON ACTIONNAIRE, LE GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS, DE NOUVEAUX MANDATS QUI L'ONT AMENÉE AU FIL DES ANS À DIVERSIFIER SES ACTIVITÉS. AINSI, EN PLUS D'UNE LOTERIE D'ÉTAT, LA SOCIÉTÉ EXPLOITE AUJOURD'HUI TROIS CASINOS, DES SERVICES CONNEXES DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT, UN RÉSEAU DE LOTERIE VIDÉO ET DES ACTIVITÉS DE BINGO EN RÉSEAU. ELLE OFFRE ÉGALEMENT SUR LE MARCHÉ INTERNATIONAL DES PRODUITS ET DES SERVICES QU'ELLE DÉVELOPPE DANS LES DOMAINES DE SA COMPÉTENCE. LOTO-QUÉBEC RETOURNE LE FRUIT DE SES ACTIVITÉS AU GOUVERNEMENT ET À LA COLLECTIVITÉ QUÉBÉCOISE. CONSCIENTE DE SES RESPONSABILITÉS SOCIALES, LA SOCIÉTÉ FINANCE UN PROGRAMME DE PRÉVENTION ET DE TRAITEMENT DU JEU PATHOLOGIQUE TOUT EN MENANT SES PROPRES ACTIONS POUR PRÉVENIR LA DÉPENDANCE AU JEU. SON ENGAGEMENT SOCIAL S'EXPRIME DE DIVERSES AUTRES FAÇONS, NOTAMMENT PAR UN SOUTIEN FINANCIER À L'ACTION COMMUNAUTAIRE ET UN PROGRAMME DE COMMANDITES AYANT DES RETOMBÉES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS.

2 Bilan financier
4 Message du président-directeur général
9 Revue des activités commerciales
39 Revue des activités de gestion
47 Bilan de responsabilité sociale
58 Revue des résultats financiers
81 Code d'éthique et de déontologie
84 Membres du conseil d'administration
85 Structure organisationnelle

Bilan financier

Au 31 mars *(en milliers de dollars)*	2006	2005	Variation
Revenus totaux	4 016 030	3 937 464	2,0 %
Loteries	1 860 630	1 857 225	0,2 %
Casinos	758 464	751 913	0,9 %
Restauration	86 164	82 766	4,1 %
Hébergement	14 716	13 407	9,8 %
Loteries vidéo	1 298 805	1 236 884	5,0 %
Bingo	39 857	36 597	8,9 %
Multimédia	1 354	1 070	26,5 %
Transactions intersociétés	(43 960)	(42 398)	3,7 %
Bénéfice brut	2 532 509	2 475 875	2,3 %
Bénéfice net	1 613 943	1 583 133	1,9 %
Actif total	1 005 120	942 309	6,7 %
Avoir de l'actionnaire	134 946	135 022	-0,1 %

Répartition des revenus

Loteries	46,3 %
Loteries vidéo	32,4 %
Casinos	18,9 %
Restauration et hébergement	1,4 %
Bingo	1,0 %

Nos contributions économiques

Dividendes au gouvernement du Québec	1,537 G$
Lots attribués aux gagnants à la loterie et au bingo	984,6 M$
Commissions et compensations aux partenaires des réseaux de loterie, de loterie vidéo et de bingo	427,3 M$
Achats de biens et de services	394,6 M$
Salaires et avantages sociaux	359,6 M$
Taxes et contributions spéciales aux gouvernements	254,7 M$

Nos contributions sociales

Sommes consacrées à la lutte contre le jeu excessif	35,0 M$
Versements au ministère de la Santé et des Services sociaux pour les personnes âgées en perte d'autonomie	30,0 M$
Versements au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour les foires agricoles	5,5 M$
Contributions à des organismes sans but lucratif (OSBL)	21,5 M$
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	13,3 M$
Fonds d'aide à l'action humanitaire internationale	2,7 M$
Commandites	16,6 M$
La Collection Loto-Québec	0,4 M$

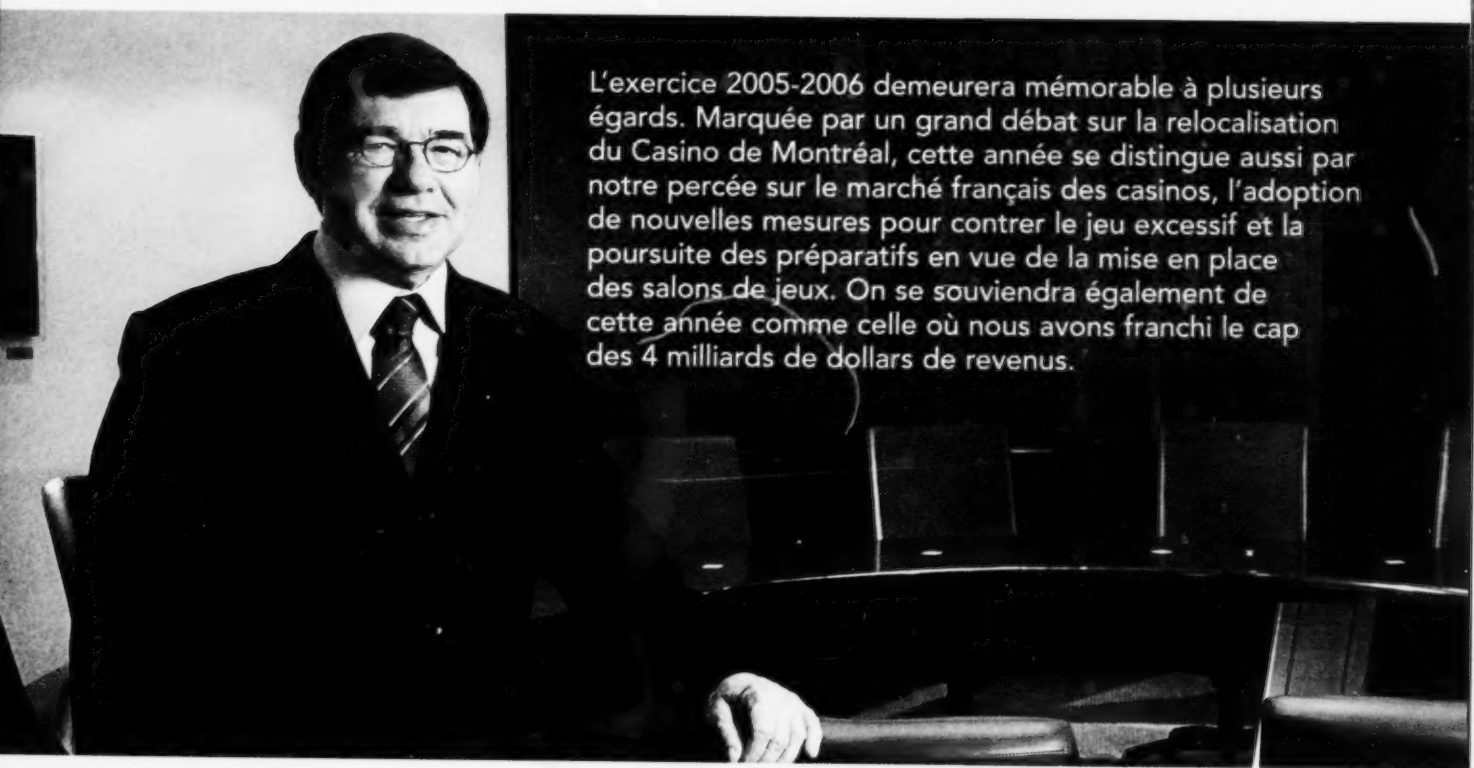

L'exercice 2005-2006 demeurera mémorable à plusieurs égards. Marquée par un grand débat sur la relocalisation du Casino de Montréal, cette année se distingue aussi par notre percée sur le marché français des casinos, l'adoption de nouvelles mesures pour contrer le jeu excessif et la poursuite des préparatifs en vue de la mise en place des salons de jeux. On se souviendra également de cette année comme celle où nous avons franchi le cap des 4 milliards de dollars de revenus.

Les résultats de l'exercice

Les résultats financiers du dernier exercice sont de nature à satisfaire les attentes de notre actionnaire. Des revenus consolidés de 4,016 milliards de dollars nous ont en effet permis de réaliser un bénéfice net record de 1,614 milliard de dollars et de verser des dividendes de 1,537 milliard de dollars au gouvernement du Québec, soit une augmentation de 26 millions de dollars par rapport au dernier exercice. Les principaux indicateurs de performance de l'entreprise affichent des hausses, modestes mais réelles : les revenus se sont accrus de 2 %, le bénéfice brut de 2,3 % et le bénéfice net de 1,9 %.

Une fois de plus, nos trois principaux secteurs d'activité commerciale ont contribué à la croissance du chiffre d'affaires. Le renouvellement des produits et la mise à jour constante du réseau de distribution s'avèrent des stratégies profitables pour le secteur des loteries. Dans le cas des casinos, l'accroissement des revenus est d'autant plus remarquable que le Casino de Charlevoix a dû composer avec les effets d'une longue grève au Fairmont Le Manoir Richelieu. Concernant les loteries vidéo, il convient de noter que la progression de 5 % des revenus est nettement inférieure à la hausse de 9,6 % enregistrée lors de l'exercice précédent.

Réalisées sans augmentation de l'offre de jeu et dans un marché qui a atteint sa maturité, les croissances du dernier exercice témoignent du professionnalisme et de la créativité de l'ensemble de notre personnel. Cette année encore, cadres et employés ont su relever au quotidien les multiples défis que présente l'exploitation de notre entreprise et de ses filiales.

Le retrait du projet du bassin Peel

L'actualité du dernier exercice a été grandement dominée par notre projet de relocaliser le Casino de Montréal dans un centre de divertissement de calibre international que nous souhaitions construire dans le secteur du bassin Peel, à l'ouest du Vieux-Port de Montréal. Comme chacun sait, nous avons finalement retiré notre projet à la suite du désistement de notre partenaire, le Cirque du Soleil.

Notre centre de divertissement était conçu de manière à devenir un levier de développement touristique et un catalyseur économique pour Montréal. Sa réalisation aurait entraîné la revitalisation d'un vaste secteur urbain et constitué la pièce maîtresse du redéploiement des espaces riverains prôné par la Société du Havre dans son projet Vision 2025.

Grâce à ses capacités créatrices et à sa renommée internationale, le Cirque du Soleil procurait à notre projet une signature distincte et un pouvoir d'attraction touristique incomparable. Sans l'apport de ce partenaire de prestige, il devenait difficile de nous démarquer dans l'environnement de plus en plus concurrentiel qui caractérise le marché des casinos en Amérique du Nord. Compte tenu que notre projet tirait son essence de l'apport actif du Cirque du Soleil, il nous est apparu sage de renoncer à sa poursuite. La question de la compétitivité du Casino de Montréal demeure entière.

Une expansion internationale opportune

Alors que nos revenus plafonnent et que nous maintenons notre engagement de ne pas accroître l'offre de jeu, le développement de nos affaires à l'étranger devient une option intéressante, d'autant plus que l'industrie des casinos dans le monde est en pleine croissance. C'est dans ce contexte que le gouvernement québécois nous a autorisés, en décembre dernier, à prendre une participation dans Moliflor Loisirs, le troisième plus important opérateur de casinos en France.

Le groupe Moliflor Loisirs dans lequel nous avons investi 87 millions de dollars est une entreprise habilement gérée qui dégage de bonnes marges bénéficiaires. Nos partenaires d'outre-Atlantique apprécient le modèle d'affaires des casinos québécois et comptent sur notre expertise dans certains domaines spécifiques pour faire progresser les affaires du groupe.

Notre participation dans Moliflor nous permettra de poursuivre notre croissance et d'accroître notre bénéfice net tout en entraînant des retombées économiques pour le Québec, notamment pour des fournisseurs de services professionnels. Elle offre en outre l'avantage de stimuler la fierté de notre personnel et d'exposer nos cadres à des pratiques de gestion différentes, ce qui ne peut que favoriser l'amélioration continue de nos propres façons de faire.

La réduction du nombre d'appareils et de sites de loterie vidéo

Des étapes importantes ont été franchies au cours du dernier exercice dans la réalisation d'un volet majeur de notre Plan de développement 2004-2007, soit la réduction de l'accessibilité aux appareils de loterie vidéo (ALV) et son corollaire, la reconfiguration de notre réseau.

Au terme de la dernière année financière, notre parc d'appareils installés comptait 491 unités de moins qu'au début alors que notre réseau avait perdu 145 sites. Le gros de ces réductions s'est produit durant les quatre derniers mois de l'exercice au cours desquels nous avons retranché 303 appareils et 79 sites. Cette diminution accélérée a coïncidé avec la mise en place de deux nouveaux programmes de retrait volontaire d'appareils offerts à nos détaillants depuis l'automne 2005.

Ces programmes font partie d'un train de nouvelles mesures visant deux objectifs : mieux encadrer l'accès aux loteries vidéo et favoriser des comportements responsables chez les adeptes de ce jeu. Une de ces mesures cible les municipalités où le ratio d'appareils par 1 000 habitants est supérieur aux moyennes québécoise et canadienne. Une autre, inédite dans l'industrie, prend la forme d'un code de commercialisation responsable. Il s'agit d'un document comportant une vingtaine d'engagements que chaque propriétaire de bars accepte d'honorer. Nous sommes très fiers de l'adoption de ces nouvelles mesures qui bonifient celles contenues dans notre Plan de développement 2004-2007.

La reconfiguration de notre réseau

Notre plan de développement dévoilé en mai 2004 annonçait la réduction d'au moins 31 % du nombre de sites offrant des ALV et le retrait conséquent de quelque 2 500 appareils. Pour mémoire, je rappelle les critères que nous avons alors retenus pour sélectionner les sites devant être retirés du réseau. Nous avons ciblé tous les établissements comptant de 1 à 4 appareils sur les territoires suivants :

- Les secteurs où le revenu moyen des ménages est inférieur à 50 000 dollars et où le ratio d'appareils est supérieur à deux par 1 000 habitants;
- Les quatre municipalités québécoises les plus populeuses, soit Montréal, Québec, Longueuil et Laval.

Je suis heureux de rapporter que les objectifs de réduction inscrits dans notre Plan de développement pourront être atteints en 2007, tel que prévu. Nous serons alors en mesure d'entreprendre la phase ultime de la reconfiguration de notre réseau, soit la mise en place des salons de jeux – une opération à laquelle le gouvernement du Québec a donné son accord de principe en novembre 2004.

Les quatre salons de jeux prévus accueilleront quelque 1 770 des 2 500 ALV retirés dans le cadre de notre Plan de développement. Deux de ces nouveaux établissements seront jumelés aux hippodromes existants de Trois-Rivières et de Québec. Un troisième sera attenant à l'hippodrome qui doit être construit dans la couronne nord de Montréal alors que le quatrième sera aménagé à Mont-Tremblant, où se trouve une clientèle cible de touristes et de vacanciers. La construction de chacun de ces salons devra avoir reçu au préalable le feu vert du gouvernement du Québec.

La firme choisie par le gouvernement pour exploiter les hippodromes où logeront trois de nos salons de jeux est maintenant connue. Il s'agit d'Attractions hippiques Québec avec qui nous avons engagé des discussions en vue d'établir les modalités contractuelles de nos opérations.

Le concept retenu pour nos salons de jeux correspond aux nouvelles tendances en matière de divertissement. Nos établissements seront d'abord « une destination ». Ils offriront une grande variété de jeux dans un environnement où abonderont les mesures de contrôle, de sécurité et de prévention. Les études ont démontré qu'une trop grande accessibilité est un facteur déterminant dans les risques de santé publique associés aux loteries vidéo. Nous croyons que nos salons de jeux constituent la meilleure solution qui soit pour mieux encadrer cette activité récréative et contrer le phénomène du jeu excessif.

Un équilibre à maintenir au profit de la collectivité

Dans une entreprise comme la nôtre chargée de divertir au profit de la collectivité en maintenant un équilibre entre vocation économique et responsabilités sociales, chaque année apporte à ses dirigeants son lot de joies et de déceptions, de gratifications et de frustrations, d'objectifs atteints et d'efforts à poursuivre. Cette dernière année n'a pas été différente des autres. Il en sera également ainsi de la présente. Je remercie mes collègues membres du conseil d'administration et du comité de gestion pour leur travail diligent et leurs avis éclairés. La contribution de chacun a été précieuse. Elle le demeurera tout autant au cours du présent exercice.

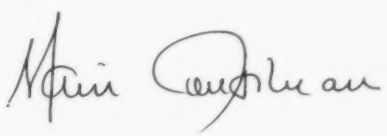

Alain Cousineau
Président du conseil d'administration
Président et directeur général de Loto-Québec

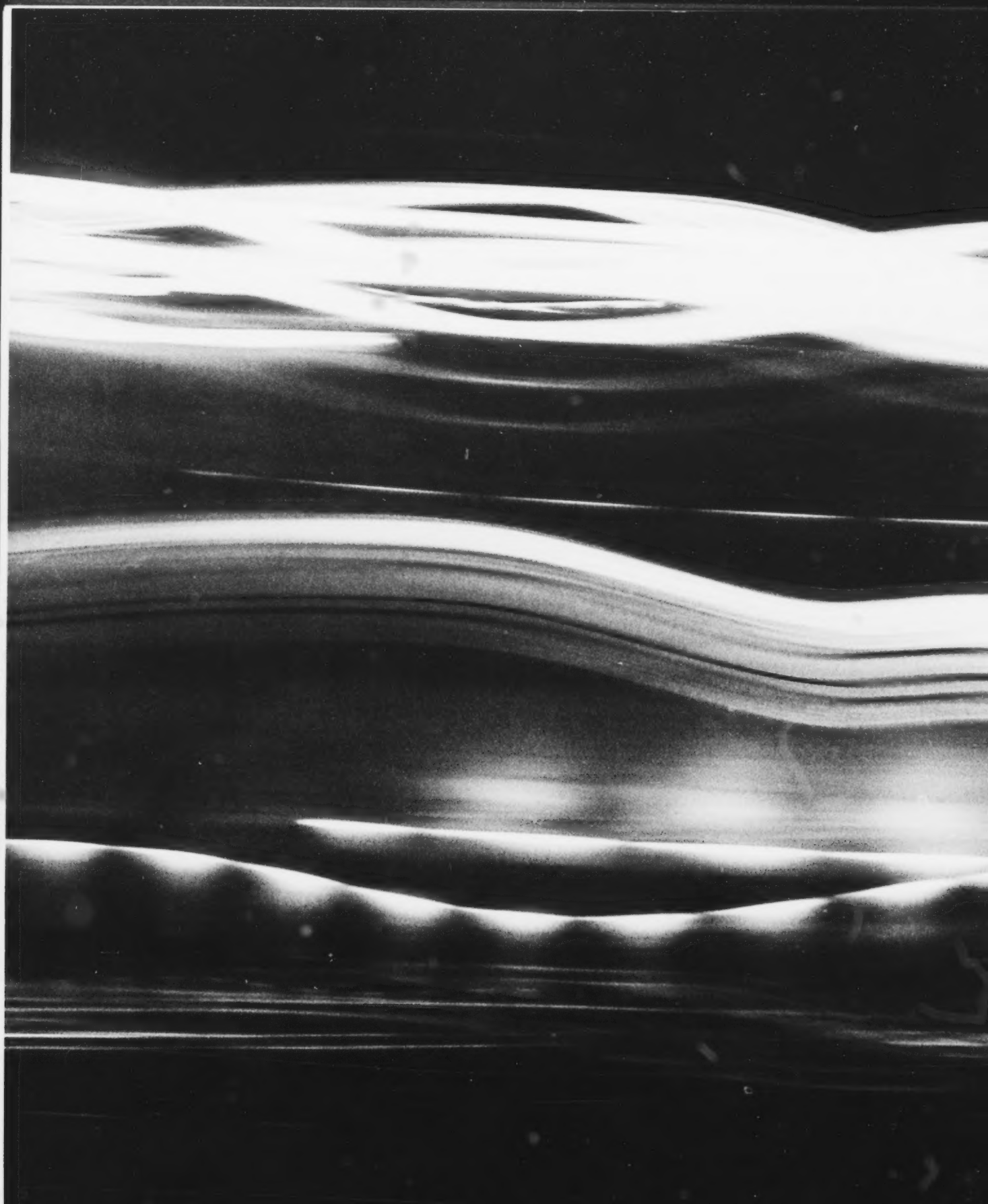

Revue des activités commerciales

10 Percée sur le marché français
12 Salons de jeux
14 Loteries
20 Casinos, restauration et hébergement
26 Loteries vidéo
30 Bingo
34 Ingenio

Tréport
Etretat
St-Aubin
St-Pair
Gérardmer
Luxeuil
Port Crouesty
Les Sables d'Olonne
Santenay
Montrond
Uriage
St-Paul-lès-Dax
St-Jean de Luz
Lamalou
Antibes La Siesta
Canet
Ax
St-Cyprien
Amélie
Argelès
Le Boulou

CASINOS MOLIFLOR

Une percée prometteuse sur le marché français

Le 30 mars 2006, notre filiale Casino Mundial est officiellement devenue partenaire dans le groupe français Moliflor Loisirs. Troisième plus important exploitant de casinos en France avec environ 9 % des parts de marché, ce groupe qui possède 21 établissements et emploie 1 740 personnes a généré des revenus de près de 260 millions d'euros en 2005.

Annoncé en décembre 2005, notre investissement de 87 millions de dollars dans Moliflor Loisirs s'est fait dans le cadre d'un montage financier impliquant également la société d'investissement européenne Bridgepoint Capital, l'équipe de direction du groupe Moliflor Loisirs et la Bank of Ireland. Au terme de la transaction, l'actionnariat se répartit comme suit : 55 % pour Bridgepoint Capital, 35 % pour Loto-Québec (par l'intermédiaire de notre filiale Casino Mundial) et 10 % pour l'équipe de direction du groupe Moliflor Loisirs.

Nous avons été approchés pour cette prise de participation en raison de notre capacité d'innovation attestée dans le secteur des casinos. Nos partenaires apprécient notre modèle d'affaires qui intègre le jeu, le spectacle, la restauration et l'hôtellerie avec un maximum de synergie. Notre expérience en matière de conception et d'aménagement de casinos est particulièrement recherchée, de même que notre expertise en sécurité, en technologies de l'information, en marketing et en prévention du jeu pathologique. Une collaboration opérationnelle entre Loto-Québec et le groupe Moliflor Loisirs est par ailleurs assurée par un contrat de prestation de services.

En combinant nos expertises et celles de nos fournisseurs aux compétences des gestionnaires du groupe Moliflor Loisirs, nous créons des conditions qui permettront de maximiser les revenus du groupe et d'optimiser sa valeur tout en favorisant son expansion dans les marchés français et européen. Après avoir répondu à un appel de propositions au début de 2006, Moliflor Loisirs fait d'ailleurs partie des sociétés finalistes en lice pour la construction d'un casino sur le territoire de la Ville de Lille.

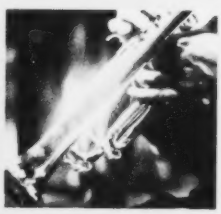

De nouvelles étapes vers l'ouverture des salons de jeux

Cadette de nos filiales créée en 2005 pour réaliser une des initiatives stratégiques proposées dans notre Plan de développement 2004-2007, la Société des salons de jeux du Québec s'emploie à mettre sur pied un réseau de quatre établissements, dont trois seront jumelés à des hippodromes. Ces sites contrôlés intégreront du jeu et d'autres formes de divertissement.
En accueillant une partie des appareils de loterie vidéo (ALV) retirés des bars, ces sites diminueront l'accès aux loteries vidéo, particulièrement dans les zones économiquement défavorisées. Les premiers salons de jeux pourraient ouvrir dès 2007.

Société des salons de jeux du Québec inc.

C'est notre Première Vice-présidence aux nouvelles initiatives stratégiques qui a la responsabilité de la Société des salons de jeux du Québec. Au cours du dernier exercice, son équipe de gestionnaires et de professionnels s'est consacrée aux tâches suivantes :

- Mettre en place la structure organisationnelle de la nouvelle filiale;
- Détailler les composantes et le mode d'exploitation des futurs établissements;
- Définir les relations d'affaires de la filiale avec ses partenaires;
- Participer au comité indépendant formé par le ministre des Finances dans le dossier de la vente des hippodromes au secteur privé.
- Assurer l'intégration harmonieuse des salons de jeux aux sites retenus.

Un nouveau concept de divertissement
Les salons de jeux proposeront au public un nouveau concept de divertissement intégrant divers types d'activités dans des lieux contrôlés qui favoriseront des comportements de jeu sains.

Réservés aux gens de 18 ans et plus, les établissements pratiqueront à l'entrée un contrôle serré des clients au regard de leur âge et de leur possible statut d'autoexclus. Tenue de respecter un code vestimentaire, la clientèle des salons de jeux bénéficiera en toute quiétude d'un environnement de qualité offrant toutes les garanties de sécurité.

Conformément aux orientations de notre Plan de développement 2004-2007, les salons de jeux hériteront des 430 appareils de loterie vidéo (ALV) actuellement en service dans les hippodromes et de quelque 1 770 des 2 500 appareils retirés du réseau des bars.

Tous les appareils de ces établissements seront dotés des caractéristiques de contrôle que l'on trouve déjà sur les appareils installés dans les bars. Nous souhaitons également introduire de nouveaux dispositifs qui permettront aux joueurs d'établir le maximum de temps et d'argent qu'ils désirent consacrer à leurs sessions de jeu.

L'emplacement des salons de jeux
Avec l'accord du gouvernement du Québec, il a été convenu que trois salons de jeux seront aménagés sur les sites actuels des hippodromes de Trois-Rivières et de Québec et sur le futur emplacement de l'hippodrome de la couronne nord de Montréal. Nécessairement enclavés, ces lieux offriront une accessibilité restreinte.

L'implantation des salons de jeux se fera en étroite collaboration avec la firme Attractions hippiques Québec. Le récent acquéreur et futur exploitant des hippodromes s'est engagé à investir 280 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour relancer l'industrie des courses de chevaux au Québec. Attractions hippiques Québec touchera 22 % des revenus des appareils de loterie vidéo installés dans les salons de jeux attenants aux hippodromes.

Nous prévoyons aménager un quatrième salon de jeux, celui-là dans la région de Mont-Tremblant. Fréquentée par une forte clientèle touristique, cette région se prête bien à l'implantation d'un salon de jeux dont l'offre de divertissement complétera les activités récréatives existantes.

La réduction du nombre de sites où sont exploitées les loteries vidéo et le regroupement d'appareils dans des sites contrôlés, les salons de jeux, sont des initiatives bien accueillies par le public et les élus municipaux concernés.

Les priorités pour 2006-2007
Durant le présent exercice, tous les efforts convergeront vers la réalisation d'un objectif : ouvrir les premiers salons de jeux en 2007. Parallèlement, nous lancerons des appels de propositions visant à confier à l'entreprise privée la majorité des activités d'exploitation des futurs établissements.

LOTERIES

Les défis d'un marché parvenu à maturité

La maturité du marché des loteries représente un défi formidable et un facteur additionnel de motivation et de mobilisation pour nos employés. Ce marché qui plafonne les oblige à concevoir des stratégies commerciales toujours plus innovatrices. Le nouveau record de ventes établi en 2005-2006 prouve qu'ils ont réussi une fois de plus à tirer leur épingle du jeu.

Au 31 mars (en millions de dollars)	2006	2005	Variation
Revenus	1 860,6	1 857,2	+ 0,2 %

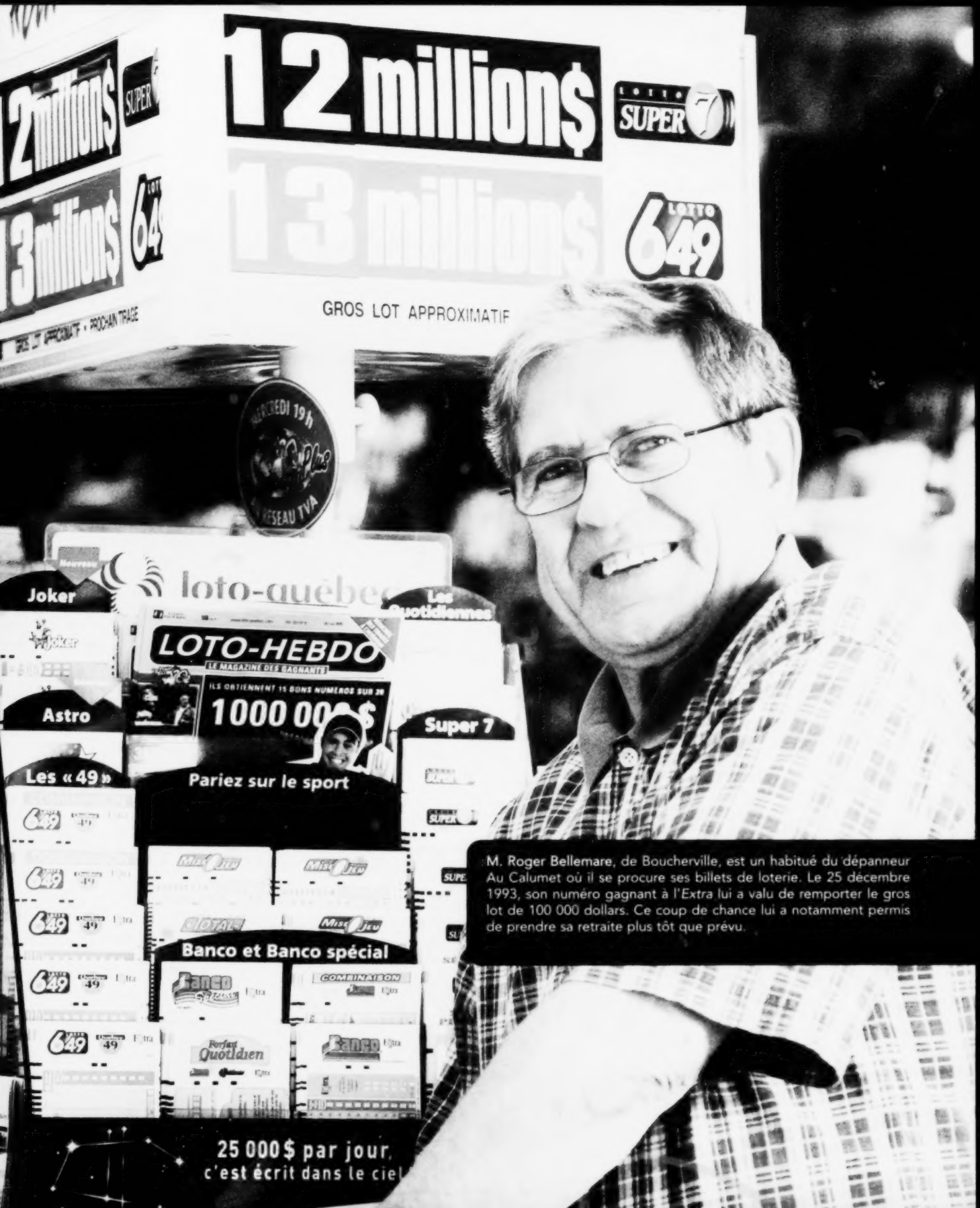

M. Roger Bellemare, de Boucherville, est un habitué du dépanneur Au Calumet où il se procure ses billets de loterie. Le 25 décembre 1993, son numéro gagnant à l'*Extra* lui a valu de remporter le gros lot de 100 000 dollars. Ce coup de chance lui a notamment permis de prendre sa retraite plus tôt que prévu.

Le dynamisme et la créativité qui nous valent une réputation de leader de l'industrie sur la scène internationale nous ont permis de réaliser des ventes records de plus de 1,860 milliard en 2005-2006, soit une hausse de 3,4 millions de dollars par rapport au dernier exercice. Modeste en apparence, cette croissance est en réalité une grande réussite pour notre personnel des opérations de loterie, leurs collègues du secteur corporatif et nos partenaires d'affaires.

Nouveautés et premières

Nouveautés et premières se sont succédé tout au long de l'année. Ainsi une page d'histoire a été écrite à l'automne 2005 quand le gros lot du *Lotto 6/49* a atteint un sommet de 54,3 millions de dollars, fracassant le précédent record canadien de 37 millions de dollars enregistré au *Super 7*. Au Québec, le 28 avril 2006, un résidant de Saint-Félix-de-Valois a remporté un gros lot de 30 millions de dollars au *Super 7*, devenant du coup le plus grand gagnant de l'histoire de Loto-Québec, toutes loteries confondues.

Au chapitre des produits, le dernier exercice a été marqué par les nouveautés suivantes :

- Lancement des jeux sur terminal *Joker* et *Astro*.
- Ajout de *Prédictions* aux jeux de pari sportif.
- Introduction de deux nouvelles déclinaisons des produits offrant des « lots à vie », soit *Noël à vie* et *Vacances à vie*.
- Mise en marché des séries d'instantanées *Gratteux*, *Blitz* et *La Matrice*, offertes au prix d'un, deux ou cinq dollars.
- Mise en vente des produits *Clue*, *Texas Hold'em Poker* et *Tetris*, trois nouvelles instantanées inspirées de jeux du même nom, bien connus du public.
- Commercialisation de *Cyberslingo*, premier produit à offrir sur un même billet un jeu à gratter et un code d'accès pour un jeu multimédia sur Internet.
- Commémoration des 35 ans de Loto-Québec par la vente des sachets *Collection souvenir* contenant trois ensembles de billets d'époque à collectionner et par la production d'une émission télévisée intitulée « 35 ans, ça change le monde ».
- Lancement de l'instantanée à valeur ajoutée *Pizzamania*, offerte au coût de trois dollars et comportant un rabais de même valeur, valable dans les salles à manger d'une chaîne de restaurants bien connue.

Évolution du marché et comptes majeurs

Le commerce de détail est en constante mutation, comme en témoignent la prolifération des grandes surfaces, le développement des chaînes de magasins et la multiplication des établissements dans les secteurs de l'alimentation et de la distribution pharmaceutique. L'exemple de Couche-Tard, qui acquiert la firme Dunkin Donuts et ajoute des postes d'essence à certains de ses magasins, illustre bien l'ampleur des bouleversements en cours et la rapidité avec laquelle ils surviennent.

Les transformations du commerce de détail nous incitent à ajuster constamment notre positionnement et nos stratégies de distribution. C'est ainsi que des ententes ont été conclues avec des chaînes de magasins, notamment dans le secteur de la quincaillerie et de la rénovation, pour mener des tests de vente qui se concrétiseront durant le présent exercice.

54,3 millions de dollars

Plus important gros lot de loterie canadienne, gagné au *Lotto 6/49* à l'automne 2005.

Les grands groupes commerciaux qui vendent nos produits et que nous appelons « comptes majeurs » occupent une place grandissante dans notre réseau de distribution. Alors qu'ils comptaient pour 30 % de nos ventes en 2001-2002, ils en représentaient 34 % en 2005-2006. Devant l'importance acquise par les comptes majeurs, nous avons procédé à des changements organisationnels à la Direction de la commercialisation et des comptes majeurs, laquelle compte désormais trois divisions : Dépanneurs et alimentation, Pétrolières et pharmacies, Nouveaux marchés. Chaque division est chapeautée par un directeur de comptes.

Modernisation de notre image aux points de vente
Des efforts accrus ont été consacrés à la modernisation de notre image aux points de vente. Nous avons notamment procédé à l'essai de 100 afficheurs numériques que nous avons installés dans des établissements de nos comptes majeurs. Cette initiative constitue à ce jour l'un des plus importants projets d'affichage numérique commercial au Québec. La technologie utilisée nous permet de diffuser de l'information de manière dynamique et ciblée : photos de gagnants, événements commandités, météo, renseignements sur nos produits, valeur des gros lots en jeu, etc.

Nous avons également entrepris de réviser tout notre matériel publicitaire aux points de vente. Ce travail considérable se traduira par une nouvelle signature et un design uniforme pour l'ensemble de nos pièces permanentes.

Respect de la loi
L'interdiction de vendre des billets de loterie aux mineurs continue d'être une préoccupation de tous les instants pour Loto-Québec. Une série de nouvelles initiatives ont été prises aux points de vente afin de sensibiliser les détaillants à l'obligation de respecter la loi existant à ce sujet. Nous avons également reconduit le programme d'acheteurs mystères et utilisé régulièrement les bulletins d'information destinés aux détaillants pour faire des rappels. Les moyens d'action seront encore accrus en 2006-2007.

Les tirages et les jeux télévisés
Le secteur des tirages et des jeux télévisés n'a pas échappé à la vague de renouvellement en 2005-2006. Toujours soucieux de transparence et d'intégrité, il a instauré de nouvelles mesures de contrôle, notamment en optimisant la vérification informatique et en ajoutant de nouveaux bouliers à la fine pointe de la technologie.

Outre l'émission spéciale commémorant le 35e anniversaire du premier tirage de Loto-Québec, deux autres galas ont été diffusés sur les ondes du réseau TVA durant la dernière année, soit *Célébration 2006* et *La Poule aux œufs d'or spécial gala*. Les deux émissions ont nettement dépassé la marque du million de téléspectateurs. Par ailleurs, en 2005-2006, la version hebdomadaire de *La Poule aux œufs d'or* a passé la barre des 100 millions de dollars remis en lots à la télévision depuis sa création en 1993.

30 millions de dollars

Valeur du gros lot record remporté au Québec,
au *Super 7*, le 28 avril 2006.

Prix et autres distinctions

L'industrie publicitaire québécoise a récompensé la campagne *Soyez toujours gentil* du *Lotto 6/49* par deux Coqs d'or et deux prix Créa; l'industrie canadienne, pour sa part, lui a décerné un Cassies d'argent. Les messages radio du *Super 7* et de l'instantanée *Vlan!* ont remporté respectivement un Prix Créa et un Coq d'argent tandis qu'une publicité pour l'instantanée *Loto* a reçu deux distinctions pour la qualité de la créativité. L'instantanée *Vlan!* a par ailleurs été retenue parmi les cinq meilleures nouvelles instantanées en Amérique du Nord lors du congrès annuel de la North American Association of State and Provincial Lotteries tenu à Minneapolis en septembre 2005.

Le service à la clientèle

Au cours du dernier exercice, près de 400 gagnants ont été reçus avec les plus grands égards dans les studios où sont réalisés nos émissions de télévision alors que 1 274 ont été accueillis à nos salons des millionnaires de Montréal et de Québec. Les résultats d'un sondage mené auprès de ces gagnants révèlent un très haut taux de satisfaction en ce qui a trait à l'accueil, à l'efficacité et à la courtoisie de notre personnel. Depuis sa création en 1969, Loto-Québec a fait près de 1 000 millionnaires.

Commissions aux détaillants

(en millions de dollars)

2001-2002	123,2
2002-2003	125,9
2003-2004	123,6
2004-2005	126,7
2005-2006	**126,9**

Apport financier aux OSBL

	Nombre d'OSBL	En milliers de dollars
2001-2002	1 174	10,179
2002-2003	1 282	10,469
2003-2004	1 369	9,923
2004-2005	1 415	10,463
2005-2006	**1 443**	**10,139**

Répartition des détaillants selon la catégorie de commerce

Au 31 mars 2006

	Nombre	%
Tabagies et dépanneurs	5 113	52,0
Alimentation	1 893	19,2
Autres entreprises de service	1 506	15,3
Pharmacies	893	9,1
Divers	280	2,8
Kiosques	121	1,2
Vendeurs itinérants	37	0,4
Total	**9 843**	**100,0**

Répartition des détaillants et terminaux par centre régional

Au 31 mars 2006

	Nombre de détaillants	%	Nombre de terminaux	%
Montréal et Nord-Ouest du Québec	3 307	33,6	2 941	34,3
Montréal et Sud-Est du Québec	3 412	34,7	3 050	35,5
Québec et Est du Québec	3 124	31,7	2 593	30,2
Total	**9 843**	**100,0**	**8 584**	**100,0**

1 443

Nombre d'organismes sans but lucratif bénéficiant de nos activités de vente de loteries.

Loteries

Au 31 mars *(en milliers de dollars)*

	Ventes 2006	Ventes 2005	Évolution	Lots attribués 2006	Lots attribués 2005	Évolution
Loteries à accès direct						
Lotto 6/49	**502 306**	511 177	(8 871)	**236 295**	240 238	(3 943)
Super 7	**243 266**	257 742	(14 476)	**136 847**	145 496	(8 649)
Québec 49	**52 367**	55 149	(2 782)	**28 169**	23 007	5 162
Extra	**143 764**	145 984	(2 220)	**64 606**	65 022	(416)
Banco	**123 819**	121 765	2 054	**61 179**	60 133	1 046
La Quotidienne	**32 963**	30 784	2 179	**14 083**	13 310	773
L'Ours Chanceux	**1 919**	6 702	(4 783)	**1 736**	4 364	(2 628)
Joker	**8 030**		8 030	**4 580**		4 580
Astro	**3 472**		3 472	**1 699**		1 699
Total partiel	**1 111 906**	1 129 303	(17 397)	**549 194**	551 570	(2 376)
Loteries instantanées						
Régulières	**154 650**	157 230	(2 580)	**87 735**	91 555	(3 820)
Divertissement	**400 284**	396 966	3 318	**220 192**	219 975	217
Télévisées	**10 008**	8 956	1 052	**5 496**	4 988	508
Multimédia	**3 848**	1 151	2 697	**2 039**	594	1 445
Total partiel	**568 790**	564 303	4 487	**315 462**	317 112	(1 650)
Loteries traditionnelles						
La Mini	**12 490**	12 975	(485)	**5 495**	5 709	(214)
Téléactives	**57 110**	57 823	(713)	**32 848**	34 975	(2 127)
Éditions spéciales	**62 780**	63 665	(885)	**36 337**	38 792	(2 455)
Total partiel	**132 380**	134 463	(2 083)	**74 680**	79 476	(4 796)
Pari sportif	**47 554**	29 156	18 398	**27 014**	16 239	10 775
Total	**1 860 630**	1 857 225	3 405	**966 350**	964 397	1 953

17 milliards de dollars

Valeur totale des lots remis aux gagnants depuis les débuts de Loto-Québec en 1970.

CASINOS
RESTAURATION
HÉBERGEMENT

La qualité du service comme avantage comparatif

La multiplication des casinos dans le nord-est américain nous incite plus que jamais à nous démarquer de la concurrence en jouant la carte de la qualité du service et de l'expérience client. Ce positionnement et les effets d'une saine gestion participative ont permis une légère croissance des revenus de nos établissements en 2005-2006.

(au 31 mars, en millions de dollars)	2006	2005	Variation
Revenus	859,3	848,1	+ 1,3 %

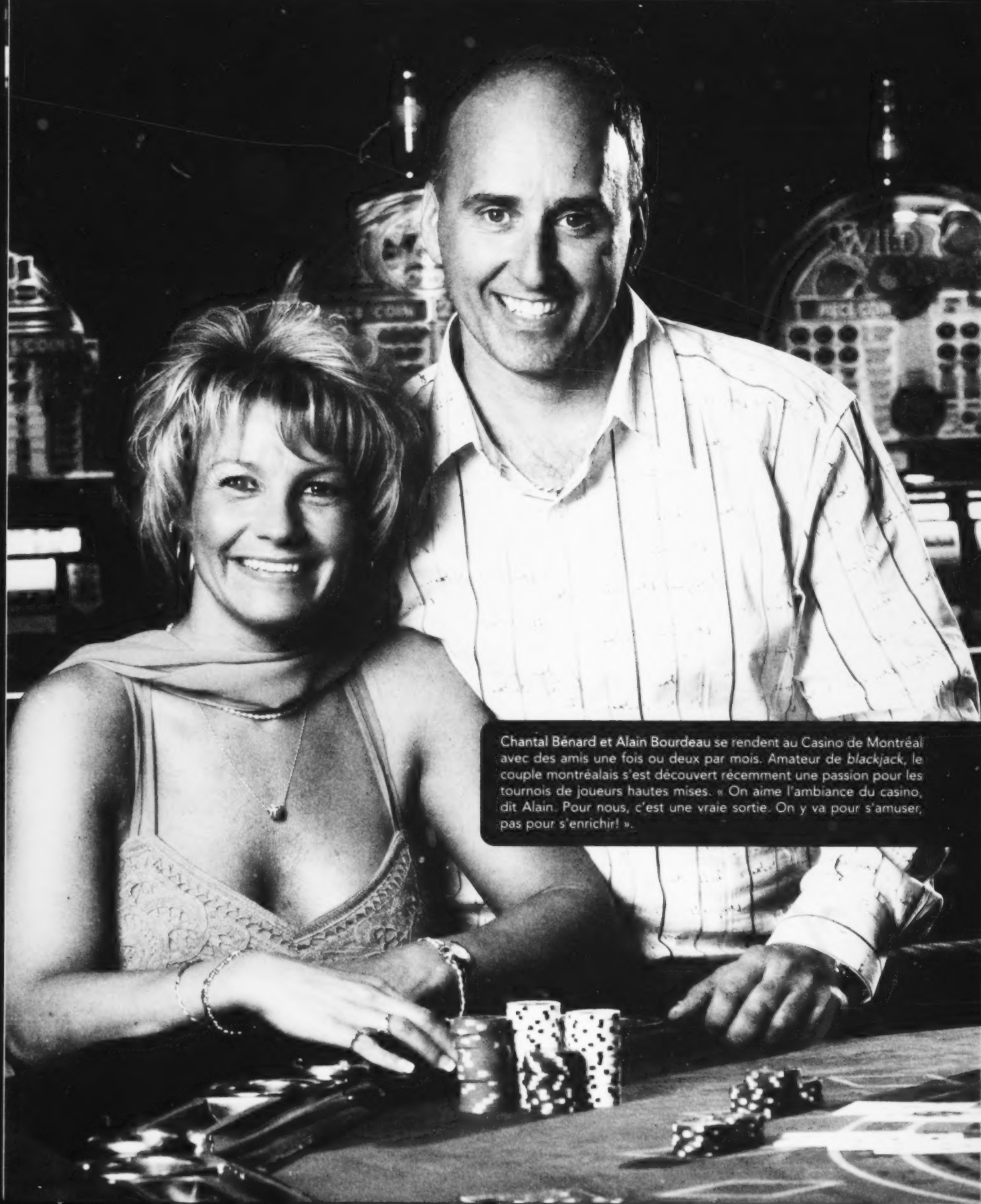

Chantal Bénard et Alain Bourdeau se rendent au Casino de Montréal avec des amis une fois ou deux par mois. Amateur de *blackjack*, le couple montréalais s'est découvert récemment une passion pour les tournois de joueurs hautes mises. « On aime l'ambiance du casino, dit Alain. Pour nous, c'est une vraie sortie. On y va pour s'amuser, pas pour s'enrichir! ».

La Société des casinos du Québec (SCQ) est la filiale de Loto-Québec qui regroupe le Casino de Montréal, le Casino de Charlevoix et le Casino du Lac-Leamy. La gestion des bars et des restaurants de ces trois établissements et l'exploitation de l'hôtel Hilton Lac-Leamy sont la responsabilité d'une autre filiale, Resto-Casino.

Au terme du dernier exercice, la SCQ a réalisé un chiffre d'affaires de 758,5 millions de dollars, soit une hausse de 0,9 % par rapport à l'année antérieure. Quant à Resto-Casino, ses ventes de 100,9 millions représentent une augmentation de 4,9 % comparativement à l'exercice financier 2004-2005.

Les revenus du dernier exercice se sont accrus légèrement malgré une baisse du nombre de touristes au Québec l'an dernier, particulièrement les touristes en provenance des États-Unis. Cette baisse s'est répercutée sur la fréquentation de nos casinos, lesquels ont enregistré une diminution globale de 10,1 % du nombre de touristes américains. La croissance des revenus de la dernière année est d'autant plus remarquable qu'elle s'est produite sans augmentation de l'offre de jeu et dans un contexte de forte concurrence.

La multiplication des casinos, particulièrement dans le nord-est du continent, nous oblige plus que jamais à nous démarquer de la concurrence. C'est pourquoi la SCQ s'est dotée d'un positionnement stratégique axé sur le service à la clientèle et l'expérience client. Au cours des prochaines années, elle s'emploiera à bonifier le travail déjà entrepris dans les établissements à l'égard de ce positionnement.

Des retombées économiques importantes

La SCQ a acquis pour quelque 102 millions de dollars de biens et services au cours du dernier exercice, ce qui exclut les contrats de construction et de rénovation accordés. De son côté, Resto-Casino est demeuré un client important pour un grand nombre d'entreprises québécoises du secteur agroalimentaire. Au total durant la dernière année budgétaire, notre filiale a acheté de fournisseurs québécois des vivres d'une valeur totalisant 53,7 millions de dollars.

La SCQ a participé au développement socioéconomique des communautés et des régions en commanditant des événements d'envergure locale, régionale ou internationale tels le Festival de montgolfières de Gatineau, le Festival canadien des tulipes, Les grands feux du Casino du Lac-Leamy, le Festival international du Domaine Forget, l'International de l'art vocal de Charlevoix, Rêves d'automne – Festival paysages en peinture à Baie-Saint-Paul, le Festival du Vieux-Port de Chicoutimi, le Festival International des rythmes du monde de Saguenay, la Coupe Rogers, le Grand Prix du Canada et le Molson Indy de Montréal.

Une gestion participative

Il y a maintenant plus de quatre ans que la SCQ a entrepris d'adopter une approche de gestion davantage participative. La révision des modes de fonctionnement au sein de l'entreprise et l'établissement de plans d'affaires et de mobilisation des employés sont au cœur de cette nouvelle approche. La direction a tenu cette année à évaluer l'efficacité de ses initiatives et à mesurer le chemin parcouru.

71 dollars

Dépense moyenne du client qui se rend dans un casino québécois.

En 2005-2006, les trois casinos ont tenu une quinzaine d'ateliers d'amélioration continue selon la méthode *kaizen*, ce qui porte leur nombre à 60 depuis deux ans. Un *kaizen* regroupe des employés de différents secteurs qui, pendant quelques jours, se consacrent à la recherche de solutions pour améliorer une situation problématique. Les gestionnaires et les employés de la SCQ et de Resto-Casino ont par ailleurs reçu plus de 9 000 jours de formation durant le dernier exercice.

Des records et des distinctions

Le dynamisme et le professionnalisme des employés de Resto-Casino ont été reconnus de diverses façons. Les restaurants Le Baccara, du Casino du Lac-Leamy, et Nuances, du Casino de Montréal, ont reçu pour la sixième année consécutive la précieuse cote *Cinq Diamants* accordée par les associations d'automobilistes CAA et AAA. Synonyme de haute gastronomie, cette cote figure parmi les distinctions les plus convoitées de l'industrie. Au Canada, 10 restaurants seulement, dont trois au Québec, bénéficient de cette distinction. De son côté, la publication Wine Spectator a accordé un *Best of Award of Excellence 2005* aux restaurants Nuances et Le Baccara pour la qualité de leurs cartes des vins.

Le Hilton Lac-Leamy a été honoré par la société Hilton qui lui a décerné deux distinctions pour ses accomplissements en 2005. Pour une troisième fois depuis son ouverture en 2001, l'hôtel a reçu le *Best Overall Performance (Connie Award)*. Ce prix fait du Hilton Lac-Leamy le meilleur des 240 hôtels nord-américains de la chaîne hôtelière en matière de qualité et de performance.

Notre hôtel du Complexe Lac-Leamy a également obtenu la cote *Quatre Diamants* des associations CAA et AAA pour la grande qualité de son service et l'exceptionnelle attention portée à la clientèle. La distinction *Cinq Étoiles* de Tourisme Québec lui a été octroyée pour la qualité de l'hébergement et des services offerts.

Des employés de Resto-Casino se sont par ailleurs signalés au cours de l'année en remportant des mentions ou des premiers prix lors de compétitions d'art culinaire.

Plusieurs distinctions ont aussi été décernées au Casino de Charlevoix et à l'hôtel Fairmont Le Manoir Richelieu au cours de l'exercice financier 2005-2006 :

- Le restaurant Le Charlevoix et le Fairmont Le Manoir Richelieu ont reçu une attestation *Quatre Diamants* de l'association d'automobilistes CAA.
- Le restaurant Le Charlevoix a été primé par la revue Wine Spectator pour l'excellence de sa carte des vins.
- Le Fairmont Le Manoir Richelieu a reçu la classification Cinq Étoiles d'Hébergement Québec.
- La qualité du service de l'hôtel a été reconnue par le guide Mobil Travel qui lui a décerné une cote Trois Étoiles.

Ces distinctions et reconnaissances témoignent du professionnalisme du personnel et de leur engagement à toujours bien servir la clientèle.

400

Nombre d'employés affectés à la sécurité dans nos trois casinos.

Le Casino de Montréal

Le Casino de Montréal a connu une augmentation de 1,3 % de son chiffre d'affaires et une baisse de 0,7 % de sa fréquentation en 2005-2006. Avec plus de 67 millions de visiteurs depuis son ouverture, il continue de fournir un apport majeur à l'industrie touristique montréalaise.

Le Casino a maintenu son habitude d'organiser des activités en marge d'événements tels que le Nouvel An chinois, la Grande Nuit F1, des galas de boxe et le couronnement de Miss Univers Canada.

Le Cabaret du Casino a offert 15 productions au public. Ses 406 représentations ont été données devant plus de 185 600 spectateurs. Ces excellents résultats témoignent de la qualité des spectacles et du talent de leurs créateurs et interprètes, tous Québécois.

Le Casino de Charlevoix

Le Casino de Charlevoix a connu une baisse de 3,3 % de son chiffre d'affaires comparativement à l'année précédente. Ce résultat est tout de même remarquable, compte tenu du conflit de travail qui a sévi pendant près de sept mois au Fairmont Le Manoir Richelieu. La grève a eu des répercussions sur la fréquentation du Casino qui a enregistré une diminution de 16,1 % de son achalandage.

La dernière année a été marquée par la première édition d'un spectacle pyromusical d'envergure, Ode à l'hiver. Le succès de cet événement, qui a rassemblé plus de 4 000 personnes, reflète l'excellente synergie qui existe entre le Casino, la Ville de la Malbaie et les différents partenaires touristiques régionaux.

11 millions

Moyenne estimée du nombre d'entrées
dans l'ensemble de nos casinos chaque année.

Le Casino du Lac-Leamy

Le chiffre d'affaires du Casino du Lac-Leamy a augmenté de 0,8 % par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est liée à l'accroissement de 1,6 % de l'achalandage de l'établissement. Un des faits saillants de l'année au Casino aura été la nomination d'un nouveau directeur, M. Kevin Taylor, auparavant directeur du Hilton Lac-Leamy.

Le Casino du Lac-Leamy a poursuivi ses efforts publicitaires sur le marché de l'Ontario en faisant la promotion de sa nouvelle signature « Complexe Lac-Leamy ». Déclinées sur le thème L'Expérience Lac-Leamy, plusieurs initiatives promotionnelles ont permis de mettre en valeur le tandem formé par le Casino et l'hôtel Hilton Lac-Leamy. Ces efforts ne sont sûrement pas étrangers à la hausse de 2,1 % de l'achalandage en provenance de l'Ontario. Le Théâtre du Casino a par ailleurs mis en scène 41 productions.

Le Hilton Lac-Leamy a renouvelé la convention collective de ses employés affectés aux opérations. La nouvelle convention est d'une durée de trois ans.

Chiffre d'affaires

Au 31 mars *(en millions de dollars)*

	2006	2005	Variation
Casino de Montréal	**500,8**	494,3	1,3 %
Casino de Charlevoix	**47,6**	49,2	-3,3 %
Casino du Lac-Leamy	**210,1**	208,4	0,8 %
Total	**758,5**	751,9	0,9 %

Achalandage

Au 31 mars

	2006	2005	Variation
Casino de Montréal	**6 244 842**	6 287 623	-0,7 %
Casino de Charlevoix	**1 025 147**	1 221 986	-16,1 %
Casino du Lac-Leamy	**3 391 541**	3 338 622	1,6 %
Total	**10 661 530**	10 848 231	-1,7 %

LAC-LEAMY 10 L'expérience totale

3,1 millions de dollars

Plus important gros lot versé par une machine à sous au Québec, le 23 septembre 2003, au Casino de Montréal.

LOTERIES VIDÉO

Des mesures indicatives d'une gestion responsable

Implantation d'un code de commercialisation, réduction du nombre de sites et d'appareils, relance du programme de formation pour les détaillants et mesures spécifiques pour certains secteurs géographiques : la dernière année a été riche en mesures nouvelles qui indiquent un réel souci de gestion responsable du réseau des appareils de loterie vidéo. Les transformations de ce réseau ont par ailleurs conduit à un redécoupage du territoire et à l'adoption de nouveaux modes de fonctionnement sur le terrain.

Au 31 mars *(en millions de dollars)*	2006	2005	Variation
Revenus	1 298,8	1 236,9	+ 5,0 %

Caméraman de métier vivant à Montréal, **M. Michel Meunier** aime bien se détendre en s'assoyant à l'occasion devant un appareil de loterie vidéo pour y tenter sa chance. « Je fais attention, dit-il. Je joue modérément et je sais quand m'arrêter. Pour moi, la loterie vidéo demeure un amusement. Juste un jeu, comme le dit la publicité! ».

La Société des loteries vidéo du Québec (SLVQ) a réalisé en 2005-2006 un chiffre d'affaires de 1,299 milliard de dollars et un bénéfice net de 860,4 millions, ce qui représente des hausses respectives de 5 % et de 6,3 % par rapport à l'exercice précédent (la hausse des revenus avait été de 9,6 % en 2004-2005). Quant aux commissions versées aux propriétaires des établissements exploitant des appareils de loterie vidéo (ALV), elles ont totalisé 285,7 millions de dollars au cours du dernier exercice.

Un code de commercialisation
Notre filiale a conçu et implanté un code de commercialisation responsable destiné à ses détaillants. Le document comporte un total de 20 engagements que chaque détaillant s'engage à respecter. Inédite dans l'industrie, l'initiative vise à favoriser une exploitation responsable des ALV et à offrir à la clientèle un produit de divertissement de qualité dans un environnement agréable. Le code de commercialisation doit être affiché en permanence dans les établissements.

Le même souci de gestion responsable a poussé notre filiale à adopter un nouvel affichage commercial, en remplacement du précédent instauré en 1997. Sobre et discret, le nouvel affichage est implanté progressivement et uniformément dans l'ensemble du réseau.

De nouveaux programmes de retrait volontaire d'appareils
Deux nouveaux programmes de retrait volontaire d'ALV ont été annoncés à l'automne 2005. L'un s'adresse aux détaillants qui exploitent cinq appareils et l'autre, aux propriétaires de sites multiples (10 ALV et plus), à qui est offerte la possibilité de se départir d'un maximum de 10 appareils. Valables pour une période de 12 mois, ces deux programmes sont assortis d'une compensation financière équivalant à une année de commission.

Au 31 mars 2006, notre parc d'ALV comptait 13 516 appareils installés, répartis dans 3 122 sites. Ces chiffres traduisent une diminution de 5 % des appareils et de 15 % des sites au cours des trois dernières années.

Nouvelle offensive de formation et de sensibilisation
La SLVQ a conçu une nouvelle version du programme de formation *Au hasard du jeu* qui avait été offert dans les établissements de son réseau en 2001 et 2002. Préparée avec la collaboration de la Fondation Mise sur toi et du Centre québécois d'excellence pour la prévention et le traitement du jeu de l'Université Laval, cette version actualisée sera dispensée à quelque 10 000 personnes travaillant dans les bars, brasseries et tavernes du réseau.

L'objectif est de permettre aux détaillants et à leur personnel de développer une meilleure compréhension de l'aide qui peut être offerte aux joueurs en difficulté. Il est entendu toutefois que le personnel des établissements n'a pas à se substituer aux professionnels spécialisés dans ce domaine.

Sur une base expérimentale, la Fondation Mise sur toi a convenu de programmes et de mesures préventives additionnelles dans des secteurs où le ratio d'appareils de loterie vidéo est supérieur à la moyenne provinciale. Des discussions sont en cours avec les instances appropriées des secteurs visés, soit la Baie-James, Cap-aux-Meules, Maniwaki, Magog, Parent, Schefferville et Val-d'Or. Des programmes seront mis en oeuvre au cours du présent exercice.

92 %

Taux de retour moyen des ALV. Pour chaque dollar joué, le client gagne en moyenne 0,92 $.

De nouveaux modes de fonctionnement

La réduction du parc d'ALV et la nouvelle répartition des appareils au sein du réseau ont amené la SLVQ à modifier ses modes de fonctionnement sur le terrain. C'est ainsi que les 10 régions administratives ont été redécoupées et forment maintenant quatre territoires d'égale importance quant au nombre de sites et d'ALV.

Une redéfinition des services donnés en impartition a aussi fait l'objet de changements importants et donné lieu à un appel de propositions reflétant les nouveaux modes de fonctionnement qui seront en vigueur à compter de juillet 2006. Désormais, le rôle du dépositaire d'appareils se limitera aux services techniques alors que les services de représentation, y compris la formation aux détaillants, seront sous la responsabilité de la SLVQ, qui fera appel à des contractuels.

Perspectives

La SLVQ s'est fixé comme objectif de demeurer un chef de file en matière de gestion responsable dans l'industrie des ALV. Elle poursuivra cette orientation par des actions concrètes telles que la diminution de l'accessibilité aux ALV, l'introduction de nouvelles mesures de prévention, la mise en place de nouveaux programmes de formation et une évaluation continue de la performance des détaillants de son réseau en matière de gestion responsable.

Loteries vidéo

Au 31 mars

	2006
Nombre d'appareils installés	13 516
Nombre de sites	3 122
Nombre d'appareils par site *(moyenne)*	4,3
Nombre d'appareils par 1 000 habitants	1,9
Commissions aux détaillants *(en millions de dollars)*	285,7

Répartition du nombre d'appareils et de sites par région

Au 31 mars 2006

Région	Nombre d'appareils	Nombre de sites
Laval, Laurentides, Lanaudière	2 195	476
Montréal	4 001	803
Québec, Chaudière, Appalaches	1 607	393
Mauricie, Bois-Francs	927	233
Estrie	777	192
Saguenay, Lac Saint-Jean, Côte-Nord	674	185
Bas St-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine	435	138
Abitibi, Témiscamingue, Nord-du-Québec	439	109
Montérégie	1 683	414
Outaouais	778	179
Total	**13 516**	**3 122**

10 000

Nombre approximatif d'employés des établissements du réseau des loteries vidéo qui bénéficieront d'une nouvelle version du programme de formation *Au hasard du jeu*.

Des revenus accrus dans un contexte difficile

La Société des bingos du Québec commercialise des jeux de bingo en réseau. Tous ses bénéfices sont redistribués aux organismes sans but lucratif (OSBL) titulaires d'une licence de bingo. Malgré une fréquentation des salles encore en baisse en 2005-2006, notre filiale a accru ses revenus de façon significative. Ce premier renversement de tendance depuis 2001 a permis de remettre aux OSBL une somme record de 11,4 millions de dollars.

	2006	2005	Variation
Revenus	39,9	36,6	+ 8,9 %
Versements aux OSBL	11,4	10,2	+ 10,9 %

Mme Annie Lamontagne est une passionnée de bingo. Deux ou trois fois par semaine, cette résidante de Saint-Léonard se rend à la salle Bingo Hochelaga, à Montréal, où elle retrouve de bonnes amies et une ambiance familiale qu'elle aime. « Jouer au bingo est pour moi une façon simple et économique de relaxer », dit-elle.

La Société des bingos du Québec (SBQ) offre trois produits de bingo en réseau : *Le Petit Tour*, pour les sessions en après-midi; *Le Grand Tour*, pour les sessions en soirée, et *Le Tour Éclair*, proposé tant en après-midi qu'en soirée. Ces produits sont offerts dans quelque 125 salles reliées au réseau de la SBQ, parmi lesquelles se trouvent les plus importantes salles de bingo du Québec.

Au terme de sa huitième année, notre filiale a réalisé des revenus de 39,9 millions de dollars. Il s'agit d'une hausse appréciable de 3,3 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, ce qui représente une augmentation de 8,9 %.

Des 11,4 millions de dollars versés aux OSBL titulaires d'une licence de bingo, 10,6 millions ont été remis aux 674 organismes associés au réseau de la SBQ et 800 000 ont été répartis entre les 337 organismes dont les séances de bingo ont lieu dans des salles non participantes. Depuis son démarrage en décembre 1997, la SBQ a distribué 82,3 millions de dollars aux OSBL détenteurs de licences de bingo, soit environ 10 millions de dollars par année. Ces sommes correspondent aux prévisions initiales.

Une baisse de l'achalandage

Depuis plusieurs années, l'industrie du bingo au Canada subit une diminution importante de revenus provenant de ses produits traditionnels. Le phénomène est une conséquence de la baisse d'achalandage des salles de bingo. Cette année encore, le Québec n'échappe pas à cette réalité, l'assistance dans ses salles ayant diminué de 1,4 %. Malgré cette tendance, notre filiale a réussi à maintenir l'intérêt des consommateurs grâce aux améliorations apportées à ses produits.

Des innovations profitables

Les produits en réseau ont subi une véritable cure de rajeunissement au cours des 18 mois précédant la fin du dernier exercice. Après avoir modifié son produit de l'après-midi *(Le Petit Tour)*, la SBQ a remodelé son produit offert en soirée *(Le Grand Tour)*, à la grande satisfaction de la clientèle.

Avec un *jackpot* bonifié d'une valeur initiale de 50 000 dollars et un jeu de figure additionnel offrant un lot de 1 000 dollars, la nouvelle formule du jeu *Le Grand Tour*, lancée en mai 2005, a su charmer les adeptes du bingo. À la suite de ce changement, la dépense moyenne par personne pour ce produit est passée de 4,36 dollars à 4,70 dollars.

La SBQ a poursuivi ses efforts de renouvellement en lançant en février 2006 un tout nouveau jeu, *Le Tour Éclair*, en remplacement du jeu optionnel *Éclair*. D'une conception innovatrice, *Le Tour Éclair* permet de jouer une partie conventionnelle de bingo en réseau et de gratter un jeu instantané offrant des lots. Le caractère hybride du concept a suscité un vif intérêt parmi la clientèle.

Des développements technologiques

La SBQ a procédé à l'intégration d'un nouveau module de structure de lots à sa plateforme informatique. Cette nouveauté a rendu possible le lancement du nouveau *Tour Éclair*. Elle a aussi permis au jeu *Le Petit Tour* d'offrir des lots bonis cumulatifs d'envergure régionale. Les nouvelles fonctionnalités ont pour effet d'accroître la flexibilité du système d'exploitation et de diminuer le nombre d'incidents techniques.

Plus de divertissement au rendez-vous

Le bilan positif de la dernière année n'est pas le fruit du hasard, mais le résultat des efforts déployés par la SBQ afin d'augmenter la valeur de divertissement associée à l'activité de bingo et attirer ainsi une nouvelle clientèle dans les salles. Ces efforts ont pris des formes diverses, comme en témoignent les nombreuses promotions offertes à la clientèle, la publicité à l'occasion de *jackpots* élevés et de lots

32 074

Nombre de séances de bingo en réseau tenues au cours du dernier exercice.

bonifiés, les spectacles-animation « Place à l'artiste » présentés dans certaines salles durant la saison estivale et les événements « Célébration au gagnant » qui soulignent en salle un gain important remporté par un consommateur. Notre filiale n'a pas ménagé ses énergies afin de seconder les gestionnaires de salles, accroître la popularité du bingo au Québec et doter ce secteur de jeu d'une image plus favorable et d'assises commerciales plus solides.

Perspectives pour 2006-2007

L'année 2005-2006 aura été une année exceptionnelle sur plusieurs plans. Une nouvelle donne affectera toutefois l'industrie du bingo au cours du présent exercice, soit l'entrée en vigueur – le 31 mai 2006 – de la Loi modifiant la Loi sur le tabac. L'application de ses dispositions se répercutera vraisemblablement sur l'affluence dans les salles de bingo puisque 46 % des adeptes de ce divertissement sont des fumeurs. Notre filiale a pris l'initiative d'organiser une journée d'échanges avec ses partenaires afin de trouver des moyens d'aider les fumeurs sans incommoder les non-fumeurs, le tout dans le respect de la loi.

La SBQ compte poursuivre ses efforts afin d'offrir des produits en réseau toujours plus alléchants. Elle continuera de multiplier les initiatives qui permettront de susciter l'intérêt de nouvelles clientèles à l'égard du bingo et d'assurer une relance durable de ce secteur de jeu dont la vitalité est d'une grande importance pour beaucoup d'OSBL.

Ventes par région

Du 1er avril 2005 au 31 mars 2006

Régions	Salles participantes	Événements tenus	OSBL participants*	Ventes nettes totales	Commissions/ gestionnaires	Montants octroyés aux OSBL participants		
						Sommes versées selon le règlement	$ supplémentaires jusqu'à 100 % du bénéfice net SBQ	
				$	$	$	$	$
Bas St-Laurent	4	557	27	263 827	12 213	51 971	17 884	
Québec	11	3 782	77	4 326 079	256 898	853 383	293 243	
Chaudière-Appalaches	7	1 045	24	1 017 429	53 693	200 692	68 966	
Côte-Nord	2	151	4	119 467	4 065	23 497	8 098	
Saguenay-Lac-St-Jean	5	973	31	782 879	42 185	154 469	53 067	
Mauricie, Bois-Francs	6	1 666	25	2 129 490	126 072	420 161	144 348	
Estrie	3	925	20	1 122 366	67 103	221 258	76 080	
Montérégie	19	5 468	114	7 913 046	458 699	1 560 290	536 386	
Montréal	24	7 323	147	9 606 763	565 443	1 895 264	651 195	
Abitibi-Témiscamingue	7	1 016	20	861 582	47 640	169 915	58 402	
Outaouais	6	1 281	25	1 222 131	67 374	240 856	82 842	
Laval	5	2 211	43	2 908 763	172 915	573 620	197 171	
Laurentides	10	2 932	57	4 154 911	241 969	820 031	281 641	
Lanaudière	12	2 064	41	2 884 083	158 461	568 494	195 498	
Gaspésie	6	680	19	544 060	21 980	106 952	36 879	
Total *(excluant le Fonds)*	**127**	**32 074**	**674**	**39 856 876**	**2 296 710**	**7 860 853**	**2 701 700**	**10 562 553**
Fonds: Montant alloué aux OSBL non-participants au réseau SBQ								**798 938**
Grand total pour les OSBL								**11 361 491**

** Selon les données les plus récentes transmises par la RACJ*

INGENIO

De nouvelles avenues de recherche et de développement pour notre filiale

Reconnue sur la scène internationale pour son expertise en recherche et développement de produits innovateurs dans le domaine des loteries, Ingenio élargit son champ d'action, notamment en collaborant au renouvellement des jeux de la Société des casinos du Québec et de la Société des bingos du Québec. Constamment à l'affût du potentiel d'exportation des produits qu'elle met au point, notre filiale veille aussi à protéger et à valoriser ses droits de propriété intellectuelle.

Au 31 mars (en millions de dollars)	2006	2005	Variation
Revenus	1,4	1,1	+ 26,5 %

Mme Johanne Paul, d'Otterburn Park, a gagné en janvier 2006 un gros lot de 25 000 dollars en jouant au jeu multimédia *Casteldor 2*. Consommatrice occasionnelle de loteries instantanées, Mme Paul se tourne aussi parfois vers les cyberloteries, « toujours pour le plaisir de jouer », confie-t-elle.

Ayant acquis une bonne connaissance des rouages des marchés étrangers, Ingenio est en mesure d'assurer non seulement la protection de ses droits de propriété intellectuelle, mais aussi leur valorisation. À cet effet, elle a octroyé à l'automne 2005 une licence d'utilisation de ses brevets à Gtech, une importante firme américaine qui offre des produits et services aux sociétés de loterie à l'échelle internationale. Des pourparlers sont en cours avec d'autres fournisseurs de l'industrie intéressés à obtenir des licences semblables.

Une collaboration avec les filiales

De concert avec la Société des casinos du Québec (SCQ), l'équipe d'Ingenio a défini des pistes de développement prometteuses qui pourraient mener à la création de nouveaux jeux interactifs intégrant le multimédia. Un premier concept sera mis à l'essai dans les casinos du Québec au cours de 2006-2007. Sa commercialisation pourrait rapidement rapporter des redevances intéressantes.

Ingenio a travaillé étroitement avec la Société des bingos du Québec (SBQ) à la création d'un entrepôt de données qui facilite l'échange d'information entre les dirigeants canadiens de ce secteur d'activité. Notre filiale a aussi joué un rôle important dans le développement d'une application permettant de faire la promotion du jeu de bingo sur le site de la SBQ.

De son côté, à l'automne 2005, le secteur des loteries de Loto-Québec a ajouté à son offre de cyberloteries instantanées le produit *Cyberslingo®*, une loterie multimédia d'Ingenio qui connaît un grand succès aux États-Unis.

C'est également notre filiale qui, à la demande de la Fondation Mise sur toi, a supervisé la conception et la réalisation de la console d'information *8/8 la combinaison gagnante*. Cette console interactive destinée aux casinos du Québec permet à chacun d'évaluer ses habitudes de jeu. Le potentiel d'exportation de ce produit sera évalué.

Une nouvelle famille de jeux

Le développement et la production de nouvelles loteries interactives occupent toujours une place centrale dans les travaux d'Ingenio. De nouveaux produits multimédias interactifs ont été développés, dont certains utilisent une approche thématique.

Notre filiale a créé, entre autres, une nouvelle famille de jeux appelés *Jeux Éclair*. Ils se distinguent des autres loteries multimédias par leur simplicité et leur courte durée – d'un maximum de deux minutes. Comme les autres loteries multimédias, ils requièrent un code d'accès obtenu à l'achat d'un billet de loterie instantanée à issue prédéterminée. Le joueur peut choisir le ou les jeux auxquels il veut jouer dans un menu de jeux accessibles sur le site Web de la société de loterie qui les met en marché.

Les *Jeux Éclair* sont une réponse aux besoins exprimés par les clientèles de nos partenaires hors Québec consultés dans le cadre de groupes de discussion. Le développement de cette forme de loterie permet à Ingenio de poursuivre ses travaux concernant ses futurs modes de distribution.

19

Nombre de jeux offerts dans le catalogue des produits multimédias d'Ingenio.

Des revenus en progression
Les revenus d'Ingenio ont atteint 1,4 million de dollars en 2005-2006, ce qui représente une augmentation de 26,5 % par rapport à 2004-2005. La progression des ventes de notre filiale est le reflet du succès grandissant que connaissent ses produits. Les redevances obtenues de l'extérieur du Québec comptent pour 1 million de dollars, soit une augmentation de 11 % comparativement à l'année dernière.

Le dernier exercice a confirmé la présence durable de nos loteries interactives dans les plans de mise en marché de nos partenaires. L'Oregon Lottery offre actuellement six de nos produits par téléchargement sur son site Web, la Société des loteries de l'Atlantique en compte quatre, la New Jersey Lottery trois et la Western Canada Lottery Corporation ainsi que la British Columbia Lottery Corporation une chacune. Il est par ailleurs prévu que la Maryland Lottery mette en vente *Cyberslingo®* en 2006-2007. Il faut également s'attendre à ce que l'introduction de notre nouvelle *famille Jeux Éclair* allonge notre liste de partenaires.

Un appui indéfectible à l'industrie du multimédia
Depuis sa création en 1998, Ingenio manifeste sans équivoque son appui à l'industrie québécoise du multimédia. En juin 2005, dans le cadre du Concours québécois en entrepreneuriat, notre filiale a attribué un prix de 5 000 dollars à VYV Corporation à titre de concepteur du meilleur projet de divertissement multimédia interactif. Notre filiale a renouvelé son engagement envers ce concours d'envergure national en appuyant l'édition 2005-2006.

Cette année encore, Ingenio a participé au gala des finissants du Centre national d'animation et de design (Centre NAD) en offrant une bourse de 2 000 dollars. Elle a aussi appuyé fièrement Cybercap, un organisme voué à l'intégration sociale et professionnelle des jeunes décrocheurs par le moyen du multimédia.

En 2005, Ingenio est devenue membre grand partenaire de l'Alliance numériQC, le réseau d'affaires de l'industrie du multimédia et des contenus numériques interactifs du Québec. Ce statut souligne l'implication exceptionnelle de certains membres au sein de l'organisation.

Les priorités 2006-2007
Les priorités pour l'année 2006-2007 tournent autour de trois grands axes :

- La consolidation des partenariats existants avec des acteurs clés du domaine des jeux de hasard et d'argent.
- Le développement de la famille *Jeux Éclair*, y compris le soutien à la mise en marché de ces produits par nos partenaires étrangers.
- En collaboration avec les autres unités d'affaires de Loto-Québec, la poursuite des travaux de recherche visant à dynamiser l'offre de jeu ici et sur la scène internationale, particulièrement dans le secteur des casinos.

1 million de dollars

Redevances versées à Ingenio par des sociétés de l'extérieur du Québec en 2005-2006.

Revue des activités de gestion

40 Le Secrétariat corporatif, les affaires juridiques et la vérification interne
40 La gestion financière
41 Les activités immobilières
42 Les technologies de l'information
43 La sécurité
44 Les ressources humaines
45 Les communications et les affaires publiques

Le Secrétariat corporatif, les affaires juridiques et la vérification interne

Le bureau du Secrétariat corporatif et de la Vice-présidence à la direction juridique offre son expertise dans les divers domaines sous sa responsabilité. Son personnel fournit des services et des avis professionnels qui contribuent à la réalisation des objectifs de la Société et à l'atteinte de l'équilibre recherché entre son mandat commercial et sa responsabilité sociale. Outre le Secrétariat corporatif et les affaires juridiques, le bureau est responsable de la vérification interne, de la gestion des ressources documentaires, de la Fondation Mise sur toi et du secrétariat général de la World Lottery Association.

Le Secrétariat corporatif
Au cours du dernier exercice, en plus d'assurer la préparation des réunions du conseil d'administration de Loto-Québec et de ses filiales, des politiques internes et le suivi des demandes d'accès à l'information, le Secrétariat corporatif a fourni l'encadrement juridique requis à la mise en place du réseau des salons de jeux, notamment en procédant à la création d'une nouvelle filiale, la Société des salons de jeux du Québec. Dans le cadre de la prise d'intérêts de Loto-Québec dans la société française Moliflor, le Secrétariat a également assuré les services juridiques nécessaires à la mise en œuvre de la transaction, entre autres en créant la filiale Casino Capital 2006.

Responsable de l'obtention des brevets et des marques de commerce de l'entreprise et de ses filiales ainsi que de l'octroi des licences, le Secrétariat s'est employé aussi à protéger la propriété intellectuelle de la Société et à faire reconnaître ses brevets dans l'industrie du jeu. Ainsi, à la suite des poursuites judiciaires engagées contre des fournisseurs de jeux américains soupçonnés de contrevenir aux dispositions d'un brevet détenu par Ingenio, une licence a été octroyée à la firme Gtech, l'un des grands fournisseurs de jeux mondiaux. Cette licence assure la protection du brevet d'Ingenio tout en lui permettant de développer de nouvelles orientations d'affaires. Des négociations se poursuivent avec un autre fournisseur de jeux important, Scientific Games (SG).

Les affaires juridiques
Mise à contribution dans les grands projets de la Société, l'expertise de la Direction des affaires juridiques a été d'un apport important dans la mise en œuvre des nouvelles initiatives prises dans le secteur des loteries vidéo. Cette direction a fourni notamment l'encadrement juridique requis pour l'application d'un programme de retrait volontaire d'appareils et pour l'implantation d'un code de commercialisation responsable chez les détaillants. Parallèlement à la réalisation des mandats reliés au traitement des affaires courantes de Loto-Québec et à la gestion des litiges, la Direction des affaires juridiques a eu à évaluer l'impact de certaines lois sur nos secteurs d'activité, notamment la Loi modifiant la Loi sur le tabac entrée en vigueur le 31 mai 2006.

La vérification interne
La Direction de la vérification interne contribue au maintien d'un contrôle adéquat des activités de la Société et de ses filiales afin d'assurer l'intégrité de leurs opérations. De concert avec la haute direction de Loto-Québec, elle a passé en revue les différents processus d'affaires de la Société et ciblé les plus importants. C'est sur la base de cette évaluation qu'a été établie une planification triennale des travaux de vérification à effectuer. Les secteurs des loteries et du bingo ont été priorisés au cours de la dernière année. Une attention particulière a également été portée à l'impact des futures normes de gouvernance des sociétés d'État sur les opérations de Loto-Québec.

La gestion financière

La Première Vice-présidence à la direction financière assure pour Loto-Québec et ses filiales :

- la tenue en bonne et due forme des registres comptables
- la production de l'information financière
- la gestion de la trésorerie
- la protection financière des valeurs
- le développement et le suivi des contrôles budgétaires et financiers
- l'approvisionnement en biens et services
- la bonne marche du processus de planification stratégique
- la gestion des activités immobilières
- l'encadrement des nouveaux secteurs d'activité sous la responsabilité des filiales Casino Mundial, Casino Capital 2006 et la Société des salons de jeux du Québec.

En conformité avec la politique d'approvisionnement de la Société, la Première Vice-présidence s'assure d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix pour ses acquisitions tout en respectant les principes de transparence et d'équité dans le choix de ses fournisseurs. Au cours du dernier exercice, la Société a acquis des biens et services pour une valeur totale de 394,6 millions de dollars. Les achats ont été faits auprès de 1 159 fournisseurs, dont 83,8 % étaient des entreprises québécoises.

Soucieuse de maintenir les plus hauts standards d'efficacité et de transparence en matière de gouvernance financière, la Société avait entrepris l'examen de l'ensemble de sa fonction finance au cours de l'exercice 2004-2005. L'étude n'avait décelé aucune faiblesse significative dans les contrôles existants ni à l'égard de la fiabilité de l'information financière. Des recommandations visant à réviser le partage des responsabilités au sein de la Société et à responsabiliser davantage les gestionnaires des différents secteurs d'activité avaient toutefois été formulées. Ces recommandations seront pleinement appliquées au début de l'exercice 2006-2007.

L'analyse et la planification
Depuis l'automne 2005, la Direction corporative de l'analyse et de la planification a pris le relais de l'ancienne Vice-Présidence à la planification stratégique. La direction récemment créée a pour mission d'appuyer la Première vice-présidence dans son rôle-conseil au sein de l'entreprise et auprès de ses unités, particulièrement en matière de planification stratégique, de reddition de comptes et de justification de projets immobiliers.

Lancé à l'automne 2003, le processus de planification triennale est aujourd'hui bien implanté dans la Société. En 2005-2006, la nouvelle direction s'est chargée de coordonner les travaux de mise à jour de cette planification stratégique. Elle a de plus été associée étroitement à divers travaux d'analyse et de planification en rapport avec les projets et les hypothèses concernant l'avenir du Casino de Montréal et les salons de jeux.

Casino Mundial
Casino Mundial est une filiale à part entière de Loto-Québec vouée à l'exportation du savoir-faire québécois en matière de conception, d'implantation et de gestion de casinos. Créée en juillet 2002, la filiale a poursuivi en 2005 sa prospection du marché européen. Ses activités l'ont amené à prendre une participation dans le groupe français Moliflor Loisirs. Conformément au contrat de services intervenu entre Casino Mundial et Moliflor, notre filiale a été très active dans la planification de la croissance externe du groupe français, notamment dans le dossier de sa candidature pour la construction et l'exploitation d'un casino dans la Ville de Lille.

Les activités immobilières

Au sein de la Première Vice-présidence à la direction financière, la Vice-présidence corporative à l'immobilier joue un double rôle de gestionnaire et de développeur. En tant que gestionnaire, elle exploite certains immeubles de la Société et fournit un encadrement normatif à l'ensemble des filiales. À titre de développeur, elle effectue des études de faisabilité, planifie la réalisation des projets immobiliers de l'entreprise et en dirige l'exécution.

Le parc immobilier de Loto-Québec comporte plus de 30 éléments d'actif dont la valeur d'acquisition s'élève à quelque 746 millions de dollars. D'une superficie construite évaluée à plus de 400 000 mètres carrés, il comprend des immeubles à vocation commerciale (casinos, hôtels, stationnements), des bâtiments administratifs (bureaux et entrepôts) et des terrains.

Les grands dossiers de développement immobilier
Deux grandes initiatives, soit la relocalisation du Casino de Montréal et l'implantation des salons de jeux, ont fourni à la Vice-présidence l'occasion de jouer pleinement son rôle de développeur et d'expert immobilier au cours du dernier exercice.

Dans le dossier de la relocalisation du Casino de Montréal au bassin Peel, la Vice-présidence a réalisé plusieurs études techniques approfondies concernant le transport, la circulation et les infrastructures, l'intégration urbaine, la sécurité civile, la caractérisation et la décontamination des sols et la géotechnique. Impliquée dans les projets de transactions relatives à l'assemblage des terrains, elle a aussi travaillé à la mise au point d'un concept de gare intermodale et au scénario d'une éventuelle transformation de l'actuel Casino de Montréal en édifice à bureaux.

Concernant l'implantation des salons de jeux, la Vice-présidence s'est consacrée aux tâches suivantes : l'analyse de sites potentiels, la préparation d'un plan directeur, le développement d'un programme fonctionnel, la sélection de professionnels pour l'élaboration d'études de faisabilité, l'évaluation des coûts, l'ordonnancement des travaux et le développement des concepts architecturaux et d'ingénierie.

Au Casino de Montréal, d'importants travaux de réfection et d'aménagement se sont poursuivis durant toute l'année afin de solutionner les problèmes de vétusté les plus urgents et de préserver ainsi la valeur de l'actif. Au chapitre des projets d'aménagement fonctionnel, notons la transformation du bar Le Carré qui connaît maintenant un nouvel essor.

La gestion des espaces
La Vice-présidence veille à la fiabilité des systèmes des bâtiments, assurant ainsi le bien-être des occupants et la protection des activités commerciales de l'entreprise. Elle s'emploie également à gérer de façon optimale l'utilisation des espaces dans les immeubles de la Société, ce qui l'amène à réaliser divers projets d'aménagement pour les unités administratives. Au cours du dernier exercice, elle a procédé au réaménagement des bureaux de Technologies Nter (rue McGill), au remplacement des unités de climatisation du centre de relève informatique de Loto-Québec ainsi qu'au nouvel aménagement de la galerie d'art Espace Création, située au rez-de-chaussée du siège social.

Dans le cadre des engagements de la Société envers le développement durable, la Vice-présidence tient maintenant compte des exigences du programme de certification *Visez Vert* de Boma – pour les édifices existants de son parc immobilier – et respectera les normes du Conseil du bâtiment durable du Canada (certification LEED) pour ses prochaines constructions, comme les salons de jeux. En juin 2005, l'immeuble du siège social de Loto-Québec et celui des bureaux de Québec ont reçu la certification *Visez Vert*. Sept autres bâtiments de la Société ont fait l'objet d'un audit et des mesures ont été mises en œuvre pour qu'ils soient à leur tour certifiés par Boma.

La Vice-présidence accorde une grande importance à la mise à niveau des connaissances de ses gestionnaires et de son personnel spécialisé, y compris en matière de développement durable. Des sessions de formation leur sont offertes sur des sujets aussi variés que le droit immobilier, les finances et l'environnement. Ces sessions sont organisées avec la collaboration de la Direction du développement organisationnel de la Vice-présidence corporative aux ressources humaines.

Lotim
Lotim, filiale de Loto-Québec, détient 50 % de l'immeuble abritant le siège social de la Société, rue Sherbrooke Ouest, à Montréal. Elle a pour partenaire SITQ National, une filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Aucun changement n'est survenu dans la location de l'immeuble au cours du dernier exercice, le taux d'occupation demeurant pratiquement à 100 %.

Le bénéfice net généré par l'édifice du siège social est de 5,6 millions de dollars, une augmentation de 3,4 % par rapport à l'exercice précédent. Ces résultats sont le fait d'une hausse des revenus de loyers de près de 4 % qui réduit l'effet d'augmentation des dépenses de fonctionnement et d'amortissement. La participation de Lotim dans l'immeuble a produit un revenu de 2,8 millions de dollars.

Les technologies de l'information

La Vice-présidence corporative aux technologies de l'information a pour mission de développer (ou d'acquérir) et d'exploiter les systèmes de jeux et de gestion qui permettent de réaliser les objectifs d'affaires de Loto-Québec et de ses filiales. Elle guide également la Société dans les choix qu'elle doit faire dans le domaine des technologies de l'information. Activement engagée dans l'atteinte des objectifs financiers de l'entreprise, elle a le souci d'intégrer systématiquement le rapport coûts-bénéfices dans ses décisions.

Des systèmes fiables
La fiabilité de nos systèmes a été maintenue au cours du dernier exercice, autant sur les plans de l'intégrité et de la sécurité des réseaux que sur ceux de leur disponibilité (99,94 %) et de leur performance (capacité maximale garantie de 14 000 transmissions par minute pour les systèmes de loterie). Cette fiabilité a été assurée malgré quelque 2 000 interventions effectuées sur nos réseaux.

Les principales réalisations
Des diverses équipes affectées aux technologies de l'information, nous retenons les réalisations suivantes :

- Importants travaux préparatoires aux appels d'offres pour le remplacement des terminaux de jeux et pour la sélection d'une entreprise de télécommunication assurant le service d'un réseau IP.
- Mise en route du projet de modernisation des ordinateurs HP Tandem.
- Déploiement de 100 afficheurs numériques dans des établissements qui vendent de la loterie.
- Mise en place des infrastructures et des procédures nécessaires au lancement et au fonctionnement d'un site intranet.
- Poursuite du projet de remplacement des micro-ordinateurs portatifs utilisés par les grossistes de loteries.
- Déploiement d'un nouveau système de gestion des jeux offerts dans les casinos.
- Amorce des travaux qui conduiront au remplacement du jeu Keno par un nouveau système offrant une plus grande diversité de jeux à la clientèle des casinos.
- Élaboration d'une architecture de réseau devant permettre de satisfaire les besoins d'affaires de la Société des salons de jeux du Québec.
- Production de divers livrables pour le secteur des loteries, notamment en rapport avec le lancement des jeux *Joker* et *Astro*, l'*Extra* à 7 chiffres, le nouveau concept de jeux avec inscription en ligne *Ma Maison Rona* et le prochain produit de loterie pancanadien *Vie de millionnaire*.
- Mise en place de divers entrepôts de données.
- Soutien à la refonte des sites Web des casinos.
- Intégration à la Vice-présidence des ressources externes affectées au fonctionnement et à l'entretien des applications de production de la paie, ce qui permet des économies annuelles récurrentes d'un million de dollars.
- Poursuite du projet de mise à niveau de l'application de production de la paie.

La sécurité

La Vice-présidence corporative à la sécurité a pour mission d'élaborer, de mettre en place et d'encadrer un ensemble cohérent de pratiques administratives et de mesures de prévention, de détection et de correction permettant de protéger les clients et les employés de la Société de même que ses actifs et son image. Elle contribue également à assurer une saine gestion des risques de l'entreprise.

De nouvelles assises
Les recommandations découlant du chantier sur la sécurité réalisé en 2004-2005 ont été mises en oeuvre durant le dernier exercice. Leur application a permis de renforcer les liens déjà solides et harmonieux qui existaient entre la Vice-présidence et les responsables de la sécurité dans nos filiales. Cette consolidation s'est faite sous le signe de la consultation et les politiques de la Société relatives à la sécurité ont été révisées en conséquence.

Enquêtes et sécurité opérationnelle
Sur le thème *Lien optimal*, la Direction des enquêtes et de la sécurité a entrepris de réguler un certain nombre de processus liés à la sécurité, notamment en ce qui concerne l'obligation légale de Loto-Québec de faire rapport au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE). Une procédure d'analyse a aussi été mise en place afin de permettre une meilleure lecture tactique et stratégique des activités et des incidents.

Sur un autre plan, des travaux ont été amorcés pour un contrôle encore plus serré de la vente de jeux de hasard et d'argent aux mineurs.

La sécurité des technologies de l'information
La Direction corporative de la sécurité des technologies de l'information voit à assurer la sécurité des systèmes d'information du secteur des loteries et des unités de l'entreprise ayant des responsabilités corporatives. Cette année encore, elle s'est intéressée de près aux projets informatiques les plus stratégiques de la Société afin que les mesures de protection appropriées soient appliquées.

Parmi les autres actions qu'elle a menées au cours du dernier exercice, la Direction a déposé trois directives d'encadrement concernant la gouvernance de la sécurité des technologies de l'information. Elle a également élaboré un programme de sensibilisation du personnel à la sécurité informatique. Ce programme se concrétisera au cours du présent exercice.

Les ressources humaines

La Vice-présidence corporative aux ressources humaines a connu une année riche en réalisations, et ce, pour le plus grand bénéfice des quelque 7 100 employés de l'entreprise.

La Vice-présidence poursuit les objectifs suivants :

- Offrir une main-d'œuvre qualifiée répondant aux besoins et exigences de la Société.
- Mobiliser et développer une main-d'œuvre à profils variés.
- Instaurer des pratiques favorisant la responsabilisation des gestionnaires et des employés.
- Assurer des relations de travail saines et contribuer à la performance et au développement de l'organisation.

La formation et le développement des compétences
Au cours du dernier exercice, la Société a consacré 1,1 % de sa masse salariale à la formation de son personnel et entamé des démarches afin de se doter d'un système informatisé de gestion des activités de formation.

Le plan de développement et de perfectionnement des ressources humaines a été révisé afin de cibler les besoins de développement prioritaires en lien avec le plan opérationnel de chacun des secteurs de l'entreprise.

Un effort significatif a été consenti afin de parfaire la formation des 6 000 employés de la Société des casinos du Québec (SCQ) et de Resto-Casino. Le programme *Phil le moment de vérité* a permis une mobilisation de toutes les ressources à l'égard du service à la clientèle. Le processus d'amélioration continue de la qualité s'est poursuivi avec l'organisation de nombreux ateliers *kaizen*. Ces ateliers mettent à profit la contribution des employés afin de trouver des solutions créatives à des problèmes opérationnels.

La dotation
Au cours de l'exercice, la page des offres d'emploi du site Web de la Société a été visitée à plus de 320 000 reprises. Loto-Québec et ses filiales ont reçu 66 000 candidatures pour tous les emplois affichés à l'externe.

L'implantation projetée des salons de jeux a donné lieu à de nombreuses activités préparatoires : élaboration des conditions de travail et de la structure salariale, description et évaluation des emplois et recrutement des employés de la Société des salons de jeux du Québec.

Les relations professionnelles
Au chapitre des relations de travail, les employés du Hilton Lac-Leamy affiliés à la CSN ont entériné une entente de renouvellement de leur convention collective, laquelle sera en vigueur jusqu'au 31 janvier 2009. Quant aux contrats de travail des employés de la Société respectivement membres du Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec et du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Loto-Québec, les négociations ont débuté au cours du dernier exercice financier.

Les effectifs prévus en 2006-2007

Loto-Québec	849
Société des casinos du Québec et Resto-Casino	101
Casino de Montréal*	3 618
Casino de Charlevoix*	397
Casino du Lac-Leamy*	1 593
Hôtel Hilton Lac-Leamy	311
Société des loteries vidéo du Québec	36
Société des bingos du Québec	25
Ingenio	43
Technologies Nter	138
Total	**7 111**

* Y compris le personnel de la restauration

Les communications et les affaires publiques

La Première vice-présidence corporative aux communications et aux affaires publiques a pour mission de rapprocher Loto-Québec de ses différents publics et de contribuer ainsi à l'atteinte de ses objectifs d'affaires. Forte de ses trois directions – communications, commandites et événements publics, relations de presse et éditions – la Première vice-présidence voit, entre autres, à faire connaître et apprécier les différentes contributions de la Société à la collectivité québécoise. Elle est notamment responsable du programme des commandites de l'entreprise, de la Collection Loto-Québec et de la galerie Espace Création.

Les réalisations suivantes ont particulièrement occupé l'équipe de la Première vice-présidence au cours de la dernière année :

- Élaboration et exécution d'un programme de communication en soutien au projet de relocalisation du Casino de Montréal dans le secteur du bassin Peel.
- Publication d'un bilan social exhaustif, une première au Canada parmi les sociétés de loterie.
- Mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation au jeu excessif dans les médias électroniques et la presse écrite.
- Mise à jour des sites Web de la Société et refonte complète des sites des casinos. Avec plus de 850 000 visites par mois sur sa page d'accueil et le double pour la page de diffusion des résultats des tirages, le site Web de Loto-Québec compte parmi les 10 sites francophones les plus fréquentés au Canada.
- Lancement d'un site intranet à l'intention du personnel.
- Mise en œuvre d'un plan d'action pour optimiser les pratiques de la Société en matière de développement durable et obtenir la certification Visez Vert pour chacun de ses immeubles.
- Commandite de plus de 150 événements tenus dans l'ensemble des régions du Québec.
- Production et diffusion de quelque 740 communiqués de presse, soit une quarantaine concernant les actions et orientations de la Société, une centaine sur les événements commandités et tout près de 600 au sujet des lots de 50 000 dollars et plus remportés aux quatre coins du Québec.

La majorité des besoins de l'entreprise et de ses filiales en matière de production de documents imprimés est comblée à l'interne par une équipe de rédacteurs, de graphistes et de photographes. Travaillant selon le même modèle d'organisation qu'une agence, cette équipe considère les différentes unités de l'organisation comme autant de clients.

Le programme des commandites

Loto-Québec a consacré 16,6 millions de dollars à la commandite d'événements au cours du dernier exercice. Elle a ainsi atteint l'objectif qu'elle s'était donné en 2004, soit d'allouer 1 % de son bénéfice net annuel à son programme des commandites.

Le programme est constitué des *Rendez vous Loto-Québec* et des *Sorties signées casinos*. Les événements commandités sont sélectionnés avec rigueur en fonction de leur pouvoir d'attraction touristique et de leurs retombées économiques. Outre une contribution financière directe, Loto-Québec fournit un appui promotionnel et publicitaire qui permet de mettre les événements en valeur et d'accroître leur rayonnement.

La Collection Loto-Québec et la galerie Espace Création

L'acquisition de quelque 200 nouvelles pièces en 2005-2006 a fait passer le fonds de la Collection Loto-Québec à plus de 3 500 œuvres. Quelque 900 artistes québécois sont maintenant représentés au sein de la Collection, une des plus importantes collections d'entreprise au Canada.

L'appui que Loto-Québec apporte aux artistes québécois prend aussi maintenant la forme d'expositions organisées à la galerie Espace Création. Située au rez-de-chaussée du siège social de la Société, la galerie réalise des projets innovateurs avec la collaboration de créateurs provenant du milieu des arts visuels, de la littérature, de la musique et des arts de la scène. Les cinq expositions organisées au cours du dernier exercice ont permis de mieux faire connaître l'œuvre picturale de Gilles Carle, Tom Hopkins, Pierre Gauvreau et Suzanne Harel de même que des créations d'artistes québécois d'origine polonaise.

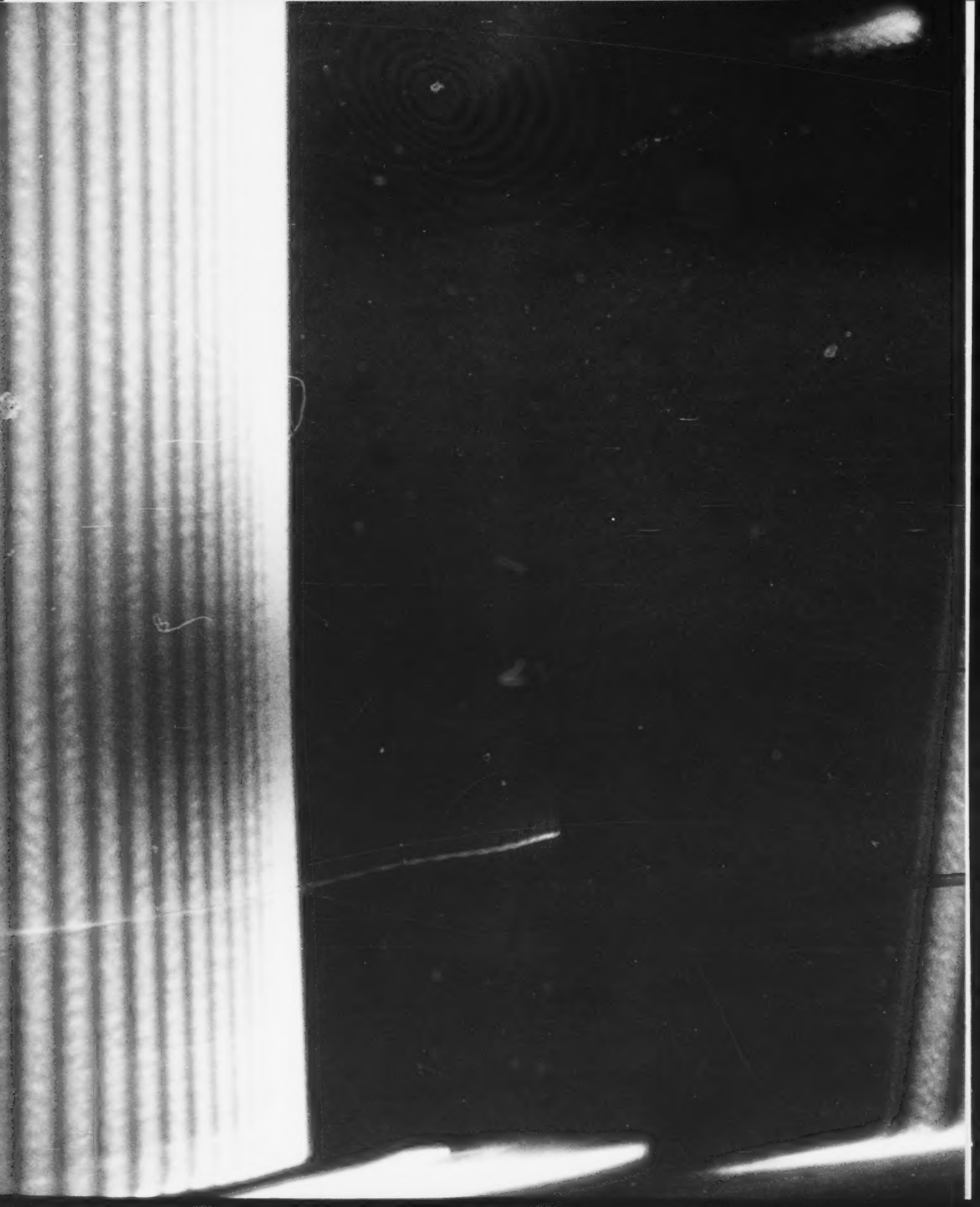

Poursuivre notre démarche de contribution responsable

Bilan de responsabilité sociale

48 Notre contribution économique
50 Notre contribution sociale
52 La réalité des chiffres
54 Les mesures de prévention
56 Notre contribution environnementale

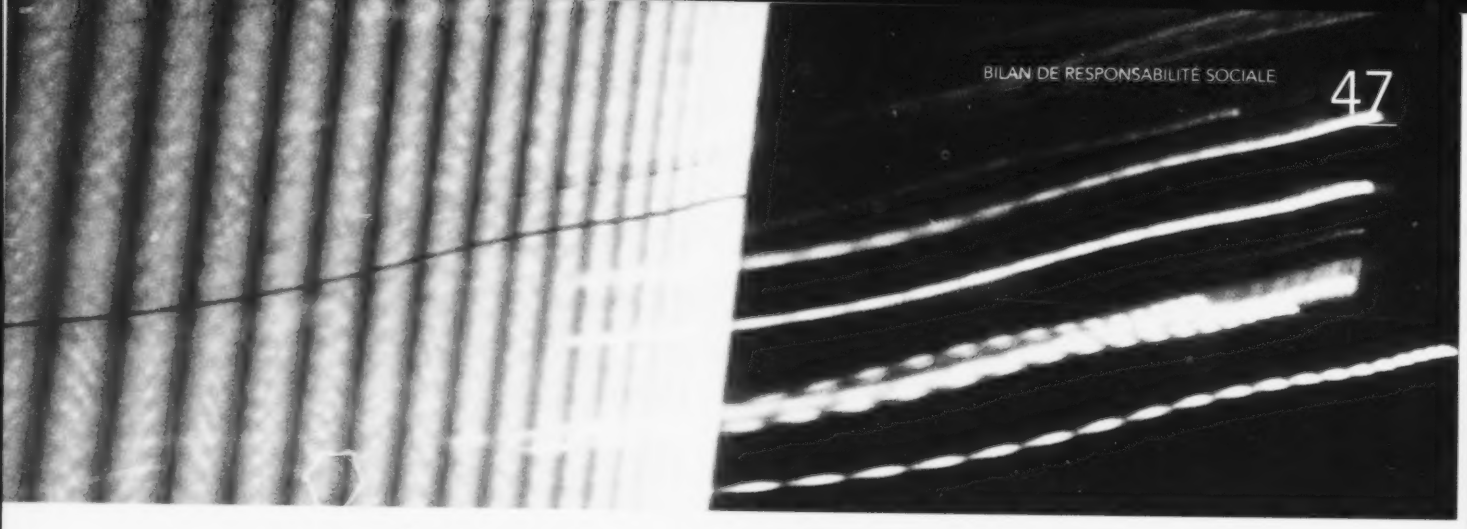

En ce qui a trait à la démarche de Loto-Québec auprès de la collectivité québécoise, 2005-2006 s'est démarquée comme une année charnière en matière de contribution responsable. La Société a fait état, dans un premier bilan de responsabilité sociale publié en octobre 2005, des moyens qu'elle s'est donnés pour réaliser son mandat économique tout en tenant compte des incidences sociales et environnementales de ses activités.

Nous savons que la grande majorité des Québécois souhaite en connaître davantage sur l'ensemble de nos contributions. Nous sommes également conscients qu'ils sont préoccupés par le jeu excessif et qu'ils désirent nous voir intensifier nos efforts à cet égard. C'est pourquoi nous avons accordé une place prépondérante cette année à la sensibilisation au jeu responsable, et ce, dans tous nos secteurs d'activité. La présente mise à jour du premier bilan de responsabilité sociale en fait foi et c'est ce que nous avons tenté de livrer à travers les lignes qui suivent.

Alain Cousineau
Président du conseil d'administration
Président et directeur général de Loto-Québec

Le bilan de responsabilité sociale est disponible dans son intégralité sur le site de Loto-Québec au www.loto-quebec.com

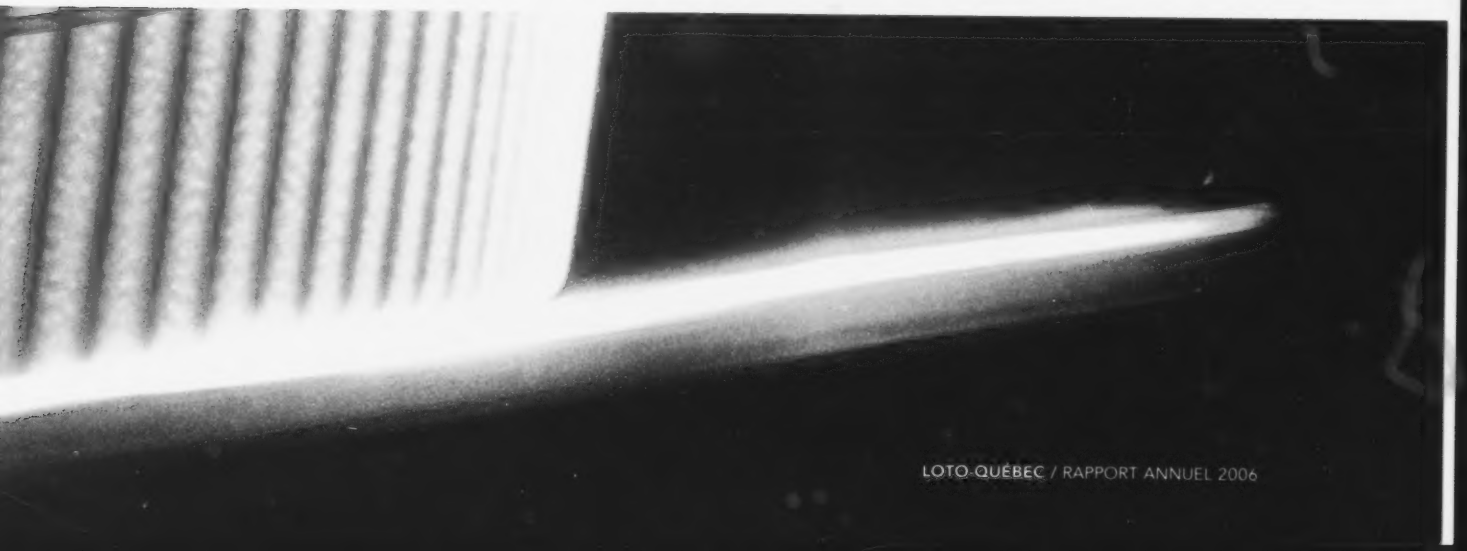

Mission économique et responsabilité sociale :

Notre contribution économique

Loto-Québec retourne entièrement le fruit de ses activités à la collectivité québécoise. Les clients, les partenaires d'affaires et les employés de Loto-Québec bénéficient tous de la contribution économique de la Société, tout comme le gouvernement et l'ensemble des contribuables.

Où est allé l'argent de Loto-Québec en 2005-2006

Revenus totaux consolidés	4,016 milliards $
Bénéfices nets	1,614 milliard $
Dividendes au gouvernement du Québec*	1,537 milliard $
Gagnants de lots à la loterie et au bingo	984,6 millions $
Commissions et compensations aux partenaires des réseaux de loterie, de loterie vidéo et de bingo	427,3 millions $
Achat de biens et services auprès de 1 159 fournisseurs	394,6 millions $
Salaires et avantages sociaux aux employés de la Société	359,6 millions $
Taxes et contributions spéciales aux gouvernements	254,7 millions $

* Loto-Québec a versé en 2005-2006 plus de 1,5 milliard de dollars en dividendes au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec pour le financement de l'ensemble des programmes et des services à la population. Le graphique ci-dessous représente la répartition des dépenses probables du Fonds consolidé en 2006-2007.

Gouvernement du Québec – Dépenses probables 2006-2007

Source : Budget de dépenses 2006-2007 Volume II

Le jeu, une activité encadrée par l'État

Dans la plupart des pays du monde, les jeux de hasard et d'argent, pour être légaux, doivent être encadrés et contrôlés par l'État. Au Canada, le Code criminel établit, à quelques exceptions près, que ce ne sont que les provinces qui peuvent, en conformité avec leur législation, exploiter les jeux de hasard et d'argent. En effet, le monopole de l'État dans l'exploitation des jeux de hasard et d'argent assure non seulement que l'ensemble des profits issus du jeu se retrouve dans les coffres de l'État, mais évite aussi que ce soit les règles de la concurrence qui dictent l'évolution de l'industrie. De plus, la présence de l'État fournit davantage d'assurance quant à l'intégrité du jeu, à la protection du consommateur et à la prévention du jeu illégal. La législation québécoise confie à Loto-Québec le mandat d'exploiter les jeux de hasard et d'argent et prévoit que les normes et les conditions de chaque catégorie de jeux offerts par Loto-Québec soient établies par règlements. Ces règlements doivent être approuvés par le gouvernement et sont publiés dans la Gazette officielle du Québec. De plus, les règlements visant les casinos et les appareils de loterie vidéo doivent faire l'objet, avant leur approbation par le gouvernement, d'un avis de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Un équilibre à maintenir

Les casinos : de véritables moteurs touristiques
Les trois casinos du Québec sont de véritables moteurs pour l'industrie touristique. Ils représentent les attraits les plus visités de leur région respective avec 10,6 millions de visites en 2005-2006 dont 2,5 millions en provenance de l'extérieur du Québec. Ces casinos soutiennent plusieurs milliers d'emplois directs et indirects et génèrent des retombées économiques majeures dans les milieux où ils sont implantés.

Toutefois, pour poursuivre sa contribution à l'essor touristique du Québec, le Casino de Montréal fait face à un défi de taille : celui de demeurer compétitif avec les autres établissements de jeu dans le nord-est américain. Des solutions seront recherchées au cours des prochains mois afin que le Casino poursuive efficacement sa mission touristique.

Innovation et rayonnement
En 36 ans d'histoire, la Société s'est imposée comme une référence internationale, notamment en devenant la première société de loteries au monde à exploiter un réseau de vente sur terminal, à lancer une loterie sur cédérom, à introduire une borne interactive sur la prévention du jeu excessif dans ses casinos et à mettre en marché une loterie télévisée.

Casino de Montréal

Casino de Charlevoix et hôtel Fairmont Le Manoir Richelieu

Complexe Lac-Leamy : Casino et hôtel Hilton

Ça change pas le monde, sauf que...

Une des principales contributions de Loto-Québec s'effectue par l'entremise des lots qu'elle remet aux milliers de gagnants à la loterie et au bingo chaque année. En 2005-2006, 1 274 d'entre eux se sont partagé 593 lots de 50 000 dollars et plus, dont 44 lots de plus d'un million de dollars.

Contribuer de manière responsable, c'est s'acquitter de notre mission dans le respect de nos valeurs et pour le bénéfice de tous ceux avec qui nous interagissons.

Notre contribution sociale

Contributions 2005-2006

Sommes consacrées à la lutte au jeu excessif	**35 millions $**
• Ministère de la Santé et des Services sociaux	22 millions $
• Ministère de la Sécurité publique	3 millions $
• Fondation Mise sur toi	10 millions $
Contributions versées à des organismes sans but lucratif (OSBL)	**21,5 millions $**
• Société des bingos du Québec	11,4 millions $
• *Lotomatique* et vente en kiosques	10,1 millions $
Services aux personnes âgées en perte d'autonomie	**30 millions $**
• Ministère de la Santé et des Services sociaux	
Foires agricoles	**5,5 millions $**
• Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (5 % des bénéfices nets de la Société des casinos du Québec et de Resto-Casino)	**13,3 millions $**
Fonds d'aide à l'action humanitaire internationale (1 % des bénéfices nets de la Société des casinos du Québec et de Resto-Casino)	**2,7 millions $**
Montants versés en commandites	**16,6 millions $**
La Collection Loto-Québec	**0,4 million $**
Programmes destinés aux employés	**2,6 millions $**

Nos employés : une force au service de notre clientèle

Loto-Québec a mis en place de nombreux moyens destinés à informer ses quelque 7 100 employés, qui occupent plus de 250 corps d'emploi. Non seulement s'assure-t-elle de leur transmettre les valeurs et les préoccupations de la Société à l'égard de ses contributions multiples, mais elle veille aussi à les sensibiliser au jeu responsable et à leur fournir tous les renseignements liés à l'accueil de la clientèle. Enfin, la Société cherche constamment à fournir à ses employés un milieu de travail sain et stimulant qui offre des occasions d'avancement et de dépassement de soi.

Contribuer socialement, c'est financer plus d'un millier d'organismes sans but lucratif (OSBL). Une contribution qui se traduit par :

- Les ententes et programmes permettant aux OSBL de vendre des produits de loterie par l'entremise de *Lotomatique* ou de kiosques de vente dans les centres commerciaux; plus de 1 443 OSBL sont ainsi soutenus financièrement;
- Le retour intégral des profits découlant de la vente du bingo en réseau dans les salles participantes; quelque 1 010 OSBL en bénéficient;
- Le versement de 5 % et de 1 % des bénéfices nets générés par l'exploitation des casinos et des commerces affiliés (bars, restaurants, hôtels, etc.) respectivement au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome et au Fonds d'aide à l'action humanitaire internationale.

Festival international des rythmes du monde de Saguenay

- La commandite de plus d'une centaine d'événements populaires et rassembleurs partout au Québec dans le cadre des *Rendez-vous Loto-Québec* et du programme *Sorties signées Casino*, sélectionnés en fonction de leurs retombées dans la communauté et de leur pouvoir d'attraction touristique;
- Un programme d'acquisition d'œuvres d'art contemporain regroupées dans La Collection Loto-Québec, en soutien au milieu québécois des arts visuels, grâce et par l'entremise de ses activités régionales et d'expositions exclusives présentées à Espace Création;
- Loto-Québec verse également plus de 60,5 millions de dollars dans des fonds dédiés, soit :
  - 52 millions $ au ministère de la Santé et des Services sociaux, dont 22 millions $ pour l'aide aux joueurs pathologiques et 30 millions $ pour les services aux personnes âgées en perte d'autonomie;
  - 3 millions $ à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour le contrôle de l'accès aux appareils de loterie vidéo;
  - 5,5 millions $ au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour certains projets agricoles.

LES RENDEZ-VOUS LOTO-QUÉBEC
LE PLAISIR D'ÊTRE ENSEMBLE

ESPACE CRÉATION
LOTO-QUÉBEC

La réalité des chiffres

Le jeu excessif

Tout comme ils souhaitent savoir où va l'argent, les Québécois se préoccupent également des dépenses de jeu et de la question du jeu pathologique. Or la réalité des chiffres est bien différente des perceptions couramment véhiculées à propos du jeu au Québec. En effet, les Québécois comptent parmi les consommateurs canadiens qui dépensent le moins pour les jeux de hasard et d'argent. Leur niveau de dépenses à ce chapitre est inférieur d'environ 100 $ à la moyenne canadienne. Ils occupent le 7e rang parmi les provinces canadiennes en ce qui a trait aux dépenses par habitant pour les jeux et les paris légaux.

Les dépenses de jeu des Québécois

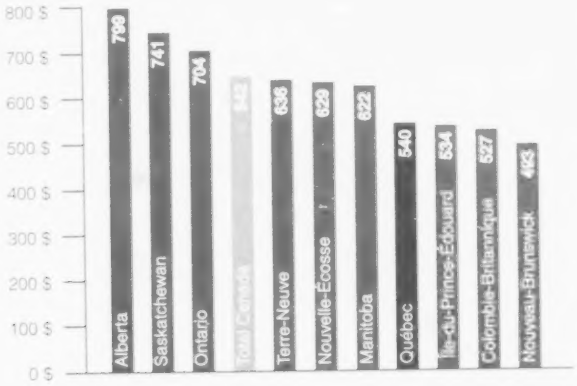

Source : « Dépenses "brutes" en JHA légaux par habitant au Canada et provinces en 2003 -2004 », données recueillies des rapports annuels audités des sociétés de jeux au Canada pour l'année la plus récente pour laquelle la totalité des données est disponible.

À propos du jeu pathologique

Contrairement à une opinion souvent exprimée, le jeu pathologique n'est pas en progression au Québec. Selon les résultats de l'étude la plus récente*, le nombre de joueurs pathologiques dans la population adulte (1 % en 1996 et 0,8 % en 2002) et de joueurs à risque (1,4 % en 1996 et 0,9 % en 2002) est demeuré stable entre 1996 et 2002, alors que les revenus de Loto-Québec ont augmenté de 40 % durant cette même période.

* *Source : Ladouceur, R., Jacques, C., Chevalier, S., Sevigny, S., Hamel, D. & Allard, D. (2004) Prévalence des habitudes de jeu et jeu pathologique au Québec en 2002, Université Laval et Institut national de santé publique du Québec.*

La contribution sociale de Loto-Québec est multiple. En tête de ses préoccupations : favoriser des comportements de jeu sains, notamment :

- en réduisant le nombre de sites de loteries vidéo et en reconfigurant le réseau des ALV

La diminution de l'accessibilité aux appareils de loterie vidéo (ALV) se concrétisera par la réduction d'au moins 31 % du nombre de sites, avant la fin 2007, et en concentrant dans des salons de jeux contrôlés par l'État la majorité des appareils retirés des bars et brasseries. Au 31 mars 2006, près de 43 % de l'objectif avait été atteint.

Le réaménagement obligatoire prévu du parc d'ALV équivaut au retrait de 2 500 appareils du réseau des bars et à la fermeture de 1 142 sites qui détiennent des licences d'exploitation d'ALV. De ces 2 500 ALV retirés, on prévoit en redéployer 1 770 dans les salons de jeux, auxquels s'ajoutent les 430 appareils actuellement en place dans les hippodromes. Dans son ensemble, le projet de réaménagement signifie le retrait de 730 appareils au total.

En plus de la reconfiguration obligatoire, un programme de retrait volontaire assorti d'une compensation d'une année de commission a été instauré en cours d'année et offert :

- aux détaillants possédant cinq appareils dans 271 zones ciblées;
- aux propriétaires de sites multiples (10 ALV et plus) dans l'ensemble du territoire québécois.

- en aménageant des sites contrôlés

On prévoit implanter quatre salons de jeux sur le territoire québécois, dont deux sur les sites actuels des hippodromes de Québec et de Trois-Rivières, un autre sur le futur emplacement de l'hippodrome de la couronne nord de Montréal et un quatrième à Mont-Tremblant, fortement fréquentée par une clientèle touristique.

En regroupant ainsi plusieurs des appareils de loterie vidéo, non seulement Loto-Québec en diminue l'accessibilité, mais elle assure un contrôle rigoureux et une surveillance constante sur la clientèle fréquentant ses établissements, favorisant ainsi la pratique du jeu responsable. Elle sera aussi en mesure d'offrir un programme d'autoexclusion comme c'est le cas dans les casinos du Québec depuis 1993.

La Fondation Mise sur toi

Depuis 2002, la Fondation Mise sur toi poursuit ses efforts de prévention du jeu excessif, de promotion de comportements de jeu sains et de protection des personnes à risque. Elle voit à la mise en place et à l'amélioration continue d'outils de prévention au sein même des opérations de jeu de Loto-Québec, en plus de faire la promotion de la ligne 1 866 SOS-JEUX, qui vient en aide aux personnes aux prises avec des problèmes de jeu excessif ainsi qu'à leurs proches.

FONDATION MISE SUR TOI
une initiative de Loto-Québec

La Fondation Mise sur toi a joué un rôle prépondérant dans la tenue d'une vaste campagne de sensibilisation au jeu responsable destinée à la fois aux employés et à la clientèle de Loto-Québec.

- À l'interne, une semaine de sensibilisation a permis de faire connaître davantage aux 7 100 employés l'ensemble des mesures de prévention déployées dans toutes les sphères d'activité. Les communicateurs de Loto-Québec et des filiales ont adapté leurs communications afin de rejoindre les employés.
- Auprès de la population, une campagne publicitaire (Juste un jeu. Que du hasard), diffusée pendant 13 semaines sur les grandes chaînes télé du Québec et dans tous les quotidiens du Québec, a été jumelée à une campagne d'information grand public au cours de laquelle près de 1,2 million de dépliants *Votre portrait de joueur en 8 questions* ont été encartés dans les quotidiens et dans certains hebdomadaires et journaux communautaires ciblés.
- Le dépliant *Votre portrait de joueur en 8 questions* a également été distribué largement aux partenaires de Loto-Québec, plus particulièrement à tous les détaillants de produits de loterie, dans les salles de bingo participantes et dans les casinos.

Loto-Québec a procédé à une refonte de la section portant sur le jeu responsable de son site Internet. On y a ajouté un très grand nombre de renseignements et la liste des ressources d'aide gratuites disponibles partout au Québec. Plus de 86 800 visites ont été recensées entre le 1er avril 2005 et le 31 mars 2006 dans cette seule section du site.

Enfin, en 2005, la Fondation a reçu le mandat de convenir, avec les instances appropriées, de programmes et de mesures additionnels de prévention permettant de venir en aide aux gens qui éprouvent des problèmes de jeu dans sept secteurs ou régions spécifiques du Québec.

Les mesures de prévention

Chez les détaillants de produits de loterie

- La campagne de sensibilisation auprès des détaillants *Ici on carte!*
- L'inscription des probabilités de gain au verso des billets, des fiches de sélection et des rouleaux de papier des loteries sur terminal.
- Depuis l'entrée en vigueur, sur recommandation de Loto-Québec, de la Loi interdisant la vente de produits de loterie aux mineurs, en février 2000, des moyens spécifiques ont été déployés auprès des grossistes, des détaillants et des consommateurs pour renforcer le respect de la Loi.
- Un code d'éthique publicitaire qui proscrit toute forme de promotion de ses produits auprès des jeunes ou de communautés ethniques spécifiques.

Dans les casinos

Au Centre du Hasard

- Le programme d'autoexclusion, dont se prévalent chaque année environ 1 500 joueurs, a été bonifié à l'automne 2005 – en projet pilote au Casino de Montréal – du soutien d'un conseiller pour toute la durée de la période d'autoexclusion.
- Une nouvelle génération de console d'autoévaluation appelée *8/8 La combinaison gagnante*, accompagnée d'un dépliant sur la prévention, qui permet de tracer son profil de joueur en huit questions.
- Le nouvel espace Au Centre du Hasard – en projet pilote au Casino de Montréal – dédié à l'information et à la prévention du jeu excessif et animé par des professionnels qui démystifient les notions de chance et de hasard.
- Le programme de sensibilisation destiné au personnel et visant le repérage des clients en situation de détresse; à ce jour, plus de 4 420 employés ont été formés.
- L'affichage de messages de modération et de la ligne 1 866 SOS-JEUX.
- Le service d'intervention dans les trois casinos pour les personnes nécessitant de l'aide.
- L'accès interdit aux personnes de moins de 18 ans.
- L'interdiction de consommer de l'alcool dans les aires de jeu.
- Aucun crédit accordé aux clients, contrairement aux autres casinos d'Amérique du Nord.

Si le jeu n'est plus un divertissement...

1 866 SOS-JEUX

JEU AIDE ET RÉFÉRENCE

Dans les établissements exploitant des appareils de loterie vidéo

- L'instauration d'un code de commercialisation responsable incitant les exploitants de loteries vidéo à se conformer à 20 engagements, de même qu'à un nouvel affichage commercial qui limite la visibilité et l'incitation au jeu. Au 31 mars 2006, près de 3 050 sites sur une possibilité de 3 109 avaient été rencontrés et ont adhéré au code.
- La tournée de formation « Au hasard du jeu 2», préparée en collaboration avec la Fondation Mise sur toi, et actuellement en cours de réalisation auprès du personnel des bars, brasseries et tavernes du réseau d'ALV, afin de développer chez ces personnes une meilleure compréhension de l'aide qui peut être offerte aux joueurs en difficulté. L'objectif est de former 10 000 travailleurs d'ici la fin 2006-2007; le code de commercialisation établit que tous les exploitants devront, une fois la tournée terminée, compter parmi leur personnel en service au moins une personne détenant cette attestation.
- L'affichage, sur les appareils, de messages de modération, de la mise du joueur en dollars, d'une horloge et d'un module pour déterminer le temps de jeu.
- La restriction à un maximum de cinq jeux par appareil.
- Une mise maximale de 2,50 $, pour une insertion totale de 60 $ par session de jeu, contre 100 $ auparavant.
- Un coupon de remboursement qui est émis dès l'atteinte de gains d'une valeur de 500 $, créant ainsi une pause obligatoire pour les joueurs.
- La désactivation automatique des appareils en dehors des heures autorisées par le permis d'alcool.

De plus, les règles de la Régie des alcools, des courses et des jeux interdisent entre autres d'offrir des gratuités aux utilisateurs d'appareils de loterie vidéo (repas, rabais sur la nourriture et la boisson, y compris l'alcool) afin de les inciter à jouer.

Dans les salles de bingo en réseau

- L'affichage du numéro 1 866 SOS-JEUX et du visuel 18 ans et plus.
- Le dépliant *8/8 La combinaison gagnante*.

Dans les salons de jeux

Les futurs salons de jeux seront soumis à des mesures de contrôle spécifiques, les principales étant :

- L'interdiction de consommer de l'alcool dans les aires de jeu.
- L'instauration d'un programme d'autoexclusion.
- Un code vestimentaire obligatoire.
- La réduction des heures d'ouverture des sites par rapport à celles des bars.
- Une réduction de la vitesse de jeu des appareils.
- L'intégration de dispositifs de modération sur les appareils.
- La console d'autoévaluation ainsi que le dépliant *8/8 La combinaison gagnante*.
- L'impossibilité d'effectuer des retraits sur carte de crédit ou d'encaisser des chèques personnels.

Notre contribution environnementale

L'adoption, au fil des ans, d'initiatives sur le plan environnemental fait partie de l'engagement sociétal de Loto-Québec. Au nombre de ces initiatives, on compte :

- L'utilisation optimale de papier contenant des fibres recyclées pour l'impression des billets de loterie et des publications de Loto-Québec;
- La valorisation des sites des casinos sur le plan de l'aménagement écologique par la revitalisation des lieux et l'aménagement d'espaces verts;
- L'obtention de la certification Visez vert de BOMA pour le siège social de Montréal et le bureau de Québec en juin 2005 et des autres établissements de Loto-Québec d'ici trois ans;
- L'établissement de nouvelles normes pour la récupération des matières recyclables et la disposition des rebuts de construction;
- La construction et l'aménagement de tout nouvel immeuble selon la norme américaine d'immeuble écologique LEED (Leadership in Energy and Environmental Design).

Le siège social de Loto-Québec et le bureau de Québec ont été parmi les premiers immeubles au Québec à être certifiés par le programme Visez vert.

Enfin, la démarche de développement durable de Loto-Québec met à contribution la plupart des filiales et unités corporatives. Placée sous la responsabilité de la Première vice-présidence aux communications et aux affaires publiques, cette démarche, intégrée à la planification stratégique, a pris son essor en 2005 et une première étape d'implantation s'est concrétisée avec le lancement d'un projet pilote. À terme, le projet aura franchi sept grandes étapes, soit :

1. La formation d'un Comité de responsabilité sociale;
2. L'inventaire et l'évaluation des pratiques actuelles en matière de développement durable;
3. L'élaboration d'une politique de développement durable (incluant des objectifs et des indicateurs de performance);
4. La rédaction d'un plan d'action, incluant des objectifs et des indicateurs de performance, sur un horizon de trois à cinq ans et proposant une série de nouvelles pratiques;
5. L'approbation du plan par les instances décisionnelles appropriées et sa diffusion;
6. La mise en œuvre et le suivi du plan d'action;
7. La présentation régulière de l'état d'avancement de la mise en œuvre auprès du conseil d'administration.

Action durable *Geste responsable*

La version 2005 du bilan de responsabilité sociale peut être consultée sur le site **www.loto-quebec.com** de même que la présente mise à jour.

Revue des résultats financiers

59 Revue financière
61 Rapport de la direction
62 Rapport du vérificateur
63 États financiers consolidés
66 Notes complémentaires
80 Résultats comparatifs

Revue financière

Au terme de l'exercice financier 2005-2006, les revenus consolidés de Loto-Québec dépassent pour la première fois de leur histoire le cap des 4 milliards de dollars, une progression de 78,6 millions de dollars ou 2 % par rapport à l'exercice antérieur. Le bénéfice brut consolidé, qui atteint 2,533 milliards de dollars, s'est accru de 2,3 % ou 56,6 millions de dollars. Les frais d'exploitation totalisent 774,6 millions de dollars, en hausse de 18,7 millions de dollars ou 2,5 %. Quant au bénéfice net consolidé, il s'établit à 1,614 milliard de dollars, une croissance de 1,9 % par rapport à l'exercice précédent.

Les revenus et bénéfices bruts sectoriels

Le secteur des loteries a réalisé des ventes de plus de 1,860 milliard de dollars, un nouveau sommet d'autant plus digne de mention que l'ensemble du marché nord-américain est parvenu à maturité. Ce résultat représente une augmentation de 3,4 millions de dollars (0,2 %) par rapport à l'exercice 2004-2005. Les revenus du pari sportif ont enregistré une croissance de 63,1 % (18,4 millions de dollars) qui s'explique par le règlement du conflit qui paralysait la Ligue nationale de hockey. Cet excédent de revenus a permis de compenser le recul des ventes de loterie sur terminal, notamment des produits *Lotto 6/49* et *Super 7*. Le bénéfice brut, quant à lui, s'élève à 735,6 millions de dollars, une augmentation de 2,1 millions de dollars ou 0,3 % par rapport à l'exercice précédent. Au total, 966,4 millions de dollars ont été versés en lots aux gagnants et 126,9 millions en commissions aux détaillants.

Avec des revenus de 758,5 millions de dollars, le secteur des casinos enregistre une augmentation de 6,6 millions de dollars ou de 0,9 % par rapport à l'exercice antérieur. Ces résultats ont été atteints sans augmenter l'offre de jeu et en poursuivant le développement du marché des joueurs internationaux. Malgré une baisse de son achalandage, le Casino de Montréal affiche une hausse de ses revenus de 6,5 millions de dollars (1,3 %). Pour le Casino du Lac-Leamy, les revenus se sont accrus de 1,7 million de dollars (0,8 %) alors qu'ils ont reculé de 1,6 million de dollars (3,3 %) au Casino de Charlevoix. Le conflit de travail au Fairmont Le Manoir Richelieu, qui a duré de la fin août à la mi-mars, a eu un impact négatif sur les revenus du casino. Celui-ci a accueilli 197 000 visiteurs de moins (16 %) qu'en 2004-2005. Concernant les ristournes promotionnelles remises en argent aux joueurs, elles totalisent 23,2 millions de dollars.

Chiffre d'affaires

Restauration et hébergement	1,4 %
Loteries vidéo	32,4 %
Bingo	1,0 %
Loteries	46,3 %
Casinos	18,9 %

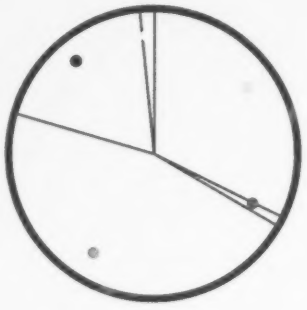

Bénéfice net consolidé

Multimédia	-0,3 %
Loteries	31,4 %
Casinos, restauration et hébergement	15,4 %
Bingo	0,2 %
Loteries vidéo	53,3 %

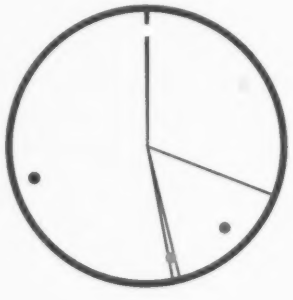

Le chiffre d'affaires du secteur de la restauration et de l'hébergement s'établit à 100,9 millions de dollars. Il s'agit d'une croissance de 4,7 millions de dollars ou 4,9 % par rapport à 2004-2005. Les revenus du secteur de la restauration ont augmenté de 3,4 millions de dollars, dont 1,5 million de dollars provenant des transactions avec le secteur des casinos. Quant à l'hôtel Hilton Lac-Leamy, son taux d'occupation est passé de 62,2 % en 2004-2005 à 72,7 % en 2005-2006, générant ainsi plus de 1,3 million de dollars de revenus supplémentaires.

Concernant le secteur des loteries vidéo, le chiffre d'affaires s'élève à 1,299 milliard de dollars. Il s'agit d'une augmentation de 61,9 millions de dollars (5 %) par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est beaucoup moindre que celle enregistrée au dernier exercice (9,6 %). Au 31 mars 2006, le nombre d'appareils en service était de 13 516 installés dans 3 122 sites. Le montant des commissions versées aux détaillants totalise 285,7 millions de dollars comparativement à 272,1 millions de dollars pour 2004-2005.

Malgré un marché en décroissance partout ailleurs au Canada, le secteur des bingos affiche des revenus de 39,9 millions de dollars, soit une hausse importante de 8,9 % ou 3,3 millions de dollars. La Société des bingos du Québec a pu ainsi attribuer 18,3 millions de dollars en lots aux gagnants et 2,3 millions de dollars en commissions aux exploitants.

Les revenus du secteur du multimédia totalisent près de 1,4 million de dollars, une augmentation de 284 000 dollars par rapport à l'exercice 2004-2005. Les revenus provenant de l'exportation s'élèvent à 1 million de dollars, dont 402 000 dollars provenant de provinces canadiennes. Les autres revenus proviennent des produits commercialisés par Loto-Québec (*Casteldor 2* et *Cyberslingo*).

Frais d'exploitation

Avec un montant de 774,6 millions de dollars, les frais d'exploitation montrent une augmentation de 18,7 millions de dollars (2,5 %) comparativement à l'exercice antérieur. Ils représentent un ratio de 19,3 % du chiffre d'affaires de la Société; le taux était de 19,2 % en 2004-2005. L'augmentation provient principalement des progressions salariales du personnel, employés et cadres.

Autres éléments

Les autres éléments totalisent 143,9 millions de dollars, soit 7,1 millions de dollars (5 %) de plus que ceux de l'exercice précédent. Plusieurs facteurs expliquent cette variation : hausse de 3,7 millions de dollars des taxes à la consommation (TPS et TVQ) et réduction de 2,5 millions de dollars de la contribution dans la Société en commandite Manoir Richelieu, attribuable au conflit de travail qui a sévi pendant près de sept mois au Fairmont Le Manoir Richelieu.

Contributions aux gouvernements

La contribution de Loto-Québec sous forme de dividendes au ministre des Finances s'établit à 1,537 milliard de dollars, soit 26 millions de dollars de plus que l'exercice précédent. À cette somme s'ajoutent les 77 millions de dollars remis au gouvernement du Québec dans divers comptes à fin déterminée ainsi que les 89,1 millions de dollars versés au ministre du Revenu à titre de taxe sur le capital et de taxe de vente du Québec (TVQ). Le total des contributions versées au gouvernement du Québec s'élève donc à plus de 1,7 milliard de dollars. D'autre part, la Société a versé au gouvernement du Canada 14,8 millions de dollars en guise de compensation pour son retrait du domaine des loteries, et 73,8 millions de dollars en taxe sur les produits et services (TPS).

Rapport de la direction

Les états financiers consolidés de Loto-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers consolidés fiables. La direction corporative de la vérification interne procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par Loto-Québec.

Loto-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers consolidés de Loto-Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président du conseil d'administration,
président-directeur général

Alain Cousineau

Le premier vice-président
Direction financière de Loto-Québec

Gille Dufour

Montréal, le 25 mai 2006

Rapport du vérificateur

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan consolidé de Loto-Québec au 31 mars 2006 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Renaud Lachance, CA

Québec, le 25 mai 2006

Résultats consolidés

De l'exercice terminé le 31 mars 2006 *(en milliers de dollars)*	2006	2005
Produits	4 016 030	3 937 464
Coût des ventes (note 3)	1 483 521	1 461 589
Bénéfice brut	2 532 509	2 475 875
Frais d'exploitation		
Charges d'opération	668 484	659 044
Amortissement des immobilisations corporelles	84 754	80 556
Amortissement des actifs incorporels	9 920	5 521
Amortissement des frais reportés	–	1 028
Intérêts – net (note 4)	11 473	9 733
	774 631	755 882
Bénéfice avant éléments suivants	1 757 878	1 719 993
Paiements spéciaux (note 5)	32 459	29 079
Taxe sur les produits et services	51 964	50 234
Taxe de vente du Québec	59 512	57 547
	143 935	136 860
Bénéfice net	1 613 943	1 583 133

Information sectorielle (note 22)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Bénéfices non répartis consolidés

De l'exercice terminé le 31 mars 2006 *(en milliers de dollars)*	2006	2005
Solde au début	134 852	134 547
Bénéfice net	1 613 943	1 583 133
	1 748 795	1 717 680
Dividendes	(1 537 000)	(1 511 000)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (note 6)	(13 324)	(13 185)
Fonds d'aide à l'action humanitaire internationale (note 6)	(2 665)	(2 637)
Contributions au gouvernement du Québec (note 7)	(61 030)	(56 006)
	(1 614 019)	(1 582 828)
Solde à la fin	134 776	134 852

Les notes complémentaires font partie integrante des états financiers consolidés.

Bilan consolidé

Au 31 mars 2006 *(en milliers de dollars)*	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Fonds en caisse – casinos	48 764	47 139
Encaisse	–	26 671
Débiteurs (note 8)	72 470	44 603
Stocks (note 9)	15 952	16 800
Frais payés d'avance	26 320	19 012
Terrain destiné à la vente	2 077	2 077
	165 583	156 302
Placements (note 10)	128 868	39 761
Immobilisations corporelles (note 11)	640 811	679 526
Actifs incorporels (note 12)	69 858	66 720
	1 005 120	942 309
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire	15 563	–
Emprunts bancaires (note 13)	586 578	499 365
Lots aux gagnants	70 294	53 360
Créditeurs et frais courus (note 14)	166 846	224 693
Provisions relatives aux lots (note 15)	11 759	10 843
Produits reportés	19 134	19 026
	870 174	807 287
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions autorisé, émis et payé:		
1 700 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune	170	170
Bénéfices non répartis	134 776	134 852
	134 946	135 022
	1 005 120	942 309

Engagements (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil d'administration

Alain Cousineau
Président du conseil d'administration

Robert Crevier
Membre du conseil d'administration

Flux de trésorerie consolidés

De l'exercice terminé le 31 mars 2006 *(en milliers de dollars)*	2006	2005
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	1 613 943	1 583 133
Éléments sans incidence sur la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	84 754	80 556
Amortissement des actifs incorporels	9 920	5 521
Amortissement des frais reportés	–	1 028
Contribution nette dans la Société en commandite Manoir Richelieu	7 951	5 416
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 18)	(11 026)	21 613
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 705 542	1 697 267
Activités de financement		
Dividendes versés	(1 613 000)	(1 465 000)
Emprunts bancaires	87 213	(103 422)
Contributions au gouvernement du Québec	(61 030)	(56 006)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	(13 324)	(13 185)
Fonds d'aide à l'action humanitaire internationale	(2 665)	(2 637)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 602 806)	(1 640 250)
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 18)	(42 855)	(27 231)
Acquisitions d'actifs incorporels (note 18)	(9 999)	(15 473)
Acquisition de placements	(90 491)	(3 005)
Distribution à la Société en commandite Manoir Richelieu	–	(4 803)
Distribution de la Société en commandite Manoir Richelieu	–	718
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(143 345)	(49 794)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(40 609)	7 223
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	73 810	66 587
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin (note 18)	33 201	73 810

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes complémentaires

31 mars 2006

1 Constitution et fonction

La Société des loteries du Québec (la Société), désignée sous le nom de Loto-Québec, est une compagnie à fonds social dont les actions font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances. Selon sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre S-13.1), elle a pour fonction de conduire et d'administrer des systèmes de loterie ainsi que d'exercer les commerces qui contribuent à l'exploitation d'un casino d'État. Elle peut également offrir, moyennant considération, des services de consultation et de mise en œuvre dans les domaines de sa compétence. En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985), ch. 1 (5e supplément)) et de la *Loi sur les impôts* (L.R.Q., c. I-3), la Société est exonérée d'impôts sur le revenu.

2 Conventions comptables

La direction prépare les états financiers consolidés de la Société conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ce qui exige qu'elle ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société avec ceux de ses filiales en propriété exclusive, soit :

- Lotim inc.*
- La Société des casinos du Québec inc.
- Casiloc inc.
- La Société des loteries vidéo du Québec inc.
- Resto-Casino inc.
- Ingenio, filiale de Loto-Québec inc.
- La Société des bingos du Québec inc.
- World Gaming Consultants, inc.
- 9059-3849 Québec inc.
- Casino Mundial inc.
- Casino Capital 2006 inc.
- Technologies Nter, société en commandite
- Technologies Nter inc.

Les placements dans la Société en commandite Manoir Richelieu, le commandité 9064-1812 Québec inc. et Moliflor Loisirs Développement sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

** Établis à partir des états financiers vérifiés au 31 décembre 2005 et ajustés avec les résultats intérimaires non vérifiés au 31 mars 2006.*

Notes complémentaires

Conventions comptables (suite)

Produits

Loteries

Les produits provenant de la vente de billets de loterie et de bingo sont enregistrés à la date du tirage, à l'exception des produits provenant de la vente de billets de loteries instantanées, lesquels sont comptabilisés lors de la vente.

Les billets de loterie vendus au 31 mars pour les tirages subséquents à cette date, exception faite des loteries instantanées, sont comptabilisés aux produits reportés; les commissions aux détaillants se rapportant à ces ventes sont portées aux frais payés d'avance.

Casinos et loteries vidéo

Les produits provenant de l'exploitation de ces secteurs d'activité correspondent à la différence entre les mises et les lots attribués.

Multimédia

Les produits représentent principalement des redevances basées sur un montant forfaitaire ou un pourcentage du total du prix de vente au consommateur de loteries multimédias. Les redevances sont reconnues lorsque les billets ou les cédéroms maîtres sont livrés aux sociétés de loteries.

Les autres produits sont constatés lorsque tous les risques et avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés à l'acheteur ou au moment où les services ont été rendus aux clients. Le prix de vente doit être déterminé ou déterminable et le recouvrement raisonnablement assuré.

Restauration et hébergement

Les produits sont constatés au moment où les services ont été rendus aux clients, lorsque le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Coût des ventes

Loteries et bingo

Les lots attribués aux ventes de billets relatives aux produits du secteur des bingos sont déterminés selon un taux théorique appliqué aux ventes.

En plus des lots de loterie payables en argent ou en biens, la Société attribue également des billets gratuits. La valeur attribuée à ces lots est égale au prix de vente et est incluse aux ventes à titre de produits et aux lots attribués à titre de charges.

Casinos

Les ristournes promotionnelles correspondent aux sommes remises en argent aux joueurs des casinos.

Taxes à la consommation

Les taxes payées sur les produits et services acquis et attribuables aux activités liées au jeu ne peuvent être recouvrées par la Société. Celles-ci sont comptabilisées comme un élément du coût auquel elles se rapportent.

Notes complémentaires

Conventions comptables (suite)

De plus, en remplacement de la perception de la taxe de vente du Québec (TVQ) et de la taxe sur les produits et services (TPS) sur les produits générés par les activités liées au jeu, la Société paie les taxes normalement payables par le consommateur et en absorbe le coût. Celles-ci sont présentées distinctement à l'état des résultats consolidés.

Les taxes nettes attribuables aux activités liées au jeu représentent ainsi environ 30 p. cent de la majeure partie des charges taxables liées au jeu, tandis que celles attribuables aux activités non liées au jeu sont calculées de la même façon que pour les autres entités assujetties aux taxes à la consommation.

Régimes de retraite
La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu que Loto-Québec ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Stocks
Loteries et loteries vidéo
Les stocks composés de modules pour les terminaux de jeux et les appareils de loterie vidéo sont évalués à la moindre valeur (coût – valeur de remplacement). Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Restauration
Les stocks sont évalués à la moindre valeur (coût – valeur de réalisation nette ou valeur de remplacement). Les méthodes d'établissement du coût sont les suivantes :

Aliments et boissons : coût moyen
Matériel de cuisine et d'hôtellerie : stock de base

Immobilisations corporelles
Les immobilisations corporelles sont présentées à leur coût et elles sont amorties, sauf les œuvres d'art, en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode linéaire et les taux suivants :

Immeubles	2 % à 14,29 %
Aménagement des stationnements	2,5 % à 14,29 %
Aménagement des stationnements loués	2,86 % et 6 2/3 %
Aménagement intérieur	2,5 % à 14,29 %
Aménagement extérieur	2,5 % à 14,29 %
Améliorations locatives	9,68 % à 20 %
Mobilier de bureau	10 % et 20 %
Matériel roulant	30 %
Équipement	10 % à 50 %

L'équipement inutilisé n'est pas amorti.

La Société évalue la valeur comptable de ses immobilisations corporelles de façon continue. Afin de déterminer s'il y a baisse de valeur, la direction évalue les flux de trésorerie estimatifs non actualisés qui seront générés par ces immobilisations corporelles. Toute baisse permanente de la valeur comptable des immobilisations corporelles est imputée aux résultats dans la période au cours de laquelle la baisse de valeur est établie.

Notes complémentaires

Conventions comptables (suite)

Actifs incorporels
Les actifs incorporels sont composés de logiciels et de développement informatique. Ils sont présentés à leur coût et amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux de 10 % à 33,3 %. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Les projets informatiques en développement seront amortis lorsque leur développement sera terminé et que les projets seront mis en exploitation.

Conversion des devises
Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Tous les autres éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques. Les produits et les charges sont pour leur part convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie
La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les fonds en caisse des casinos, les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3 Coût des ventes

(en milliers de dollars)	2006	2005
Loteries		
Lots attribués	966 350	964 397
Commissions aux détaillants	126 919	126 745
Impression des billets	31 640	32 486
	1 124 909	1 123 628
Casinos, restauration, hébergement		
Ristournes promotionnelles	23 154	19 137
Restauration	26 992	26 227
	50 146	45 364
Loteries vidéo		
Commissions aux détaillants	285 738	272 115
Impression des coupons	1 312	1 050
	287 050	273 165
Bingo		
Lots attribués	18 294	16 574
Commissions aux exploitants	2 297	2 082
Impression des cartes	825	776
	21 416	19 432
	1 483 521	1 461 589

Notes complémentaires

4 Intérêts - net

(en milliers de dollars)	2006	2005
Intérêts sur emprunts bancaires	12 034	10 267
Intérêts sur dépôts à terme	(561)	(534)
	11 473	9 733

5 Paiements spéciaux

(en milliers de dollars)	2006	2005
Compensation au gouvernement du Canada	14 819	14 457
Contribution nette dans la Société en commandite Manoir Richelieu	7 951	5 416
Commissions spéciales aux OSBL	1 029	1 120
Compensations aux OSBL participants	7 861	7 314
Compensations aux OSBL non participants	799	772
	32 459	29 079

Compensation au gouvernement du Canada
À la suite d'une entente intervenue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral concernant le retrait du gouvernement fédéral du domaine des loteries, les provinces remettent annuellement au gouvernement fédéral la somme de 24 M$ en dollars de 1979, soit 61,9 M$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 (2005 : 60,4 M$).

La quote-part du gouvernement du Québec est payable par la Société selon la convention intervenue entre les provinces et les sociétés de loteries régionales.

Contribution nette dans la Société en commandite Manoir Richelieu
En vertu de l'entente de garantie et selon les modalités de distribution prévues à l'entente de partenariat, la contribution nette représente la portion minimum des liquidités générées par les opérations du Casino de Charlevoix à remettre aux partenaires, en tenant compte de la quote-part de la Société dans les résultats générés par le Manoir Richelieu.

Commissions spéciales aux organismes sans but lucratif (OSBL)
Pour donner suite à la décision de l'actionnaire, une commission égale à l'escompte aux détaillants est versée aux organismes sans but lucratif qui assurent la vente de billets de loterie par l'intermédiaire du système d'abonnement *Lotomatique*.

Notes complémentaires

Paiements spéciaux (suite)

Compensations aux organismes sans but lucratif (OSBL)
Participants
La Société des bingos du Québec inc. accorde aux organismes de charité ou aux organismes religieux, titulaires d'une licence de bingo, un montant équivalent à 36,4 p. cent des ventes de billets du bingo moins la valeur des lots versés aux gagnants du jeu ou 50 p. cent du bénéfice net produit par le bingo, sans tenir compte des compensations aux OSBL non participants, selon le plus élevé des deux.

Non participants
La Société des bingos du Québec inc. accorde un montant équivalent à 5,45 p. cent des ventes de billets du produit *Le Grand Tour* moins la valeur des lots versés aux gagnants de ce jeu aux organismes de charité ou organismes religieux, titulaires de licences de bingo qui ne participent pas au bingo de la Société.

6 Fonds d'aide à l'action communautaire autonome et à l'action humanitaire internationale

En vertu de sa loi constitutive, la Société verse annuellement au Fonds, relativement à l'action communautaire autonome et à l'action humanitaire internationale, des sommes correspondant respectivement à 5 p. cent et à 1 p. cent du bénéfice net de l'exercice précédent relatif à l'exploitation des casinos d'État et à la gestion des commerces qui y contribuent.

7 Contributions au gouvernement du Québec

(en milliers de dollars)	2006	2005
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)	5 500	5 500
Ministère de la Santé et des Services sociaux	52 000	47 000
Ministère de la Sécurité publique	3 530	3 506
	61 030	56 006

8 Débiteurs

(en milliers de dollars)	2006	2005
Grossistes	37 271	18 735
Détaillants	19 469	15 081
Divers	15 730	10 787
	72 470	44 603

Notes complémentaires

9 Stocks

(en milliers de dollars)	2006	2005
Loteries		
Modules – terminaux de jeux	2 707	3 357
Loteries vidéo		
Modules – appareils de loterie vidéo	3 864	4 163
Restauration		
Aliments et boissons	6 180	6 079
Matériel de cuisine et d'hôtellerie	3 201	3 201
	9 381	9 280
	15 952	16 800

10 Placements

(en milliers de dollars)	2006	2005
Moliflor Loisirs Développement et ses filiales en propriété exclusive		
Actions – participation de 35 %	4 803	–
Prêts, 8 %, capital et intérêts encaissables le 31 mai 2016	82 169	–
	86 972	–
Société en commandite Manoir Richelieu et le commandité 9064-1812 Québec inc., participation équivalente à 50 % de l'exploitation du Manoir Richelieu et du Casino de Charlevoix	41 896	39 761
	128 868	39 761

Le 30 mars 2006, la Société a acquis une participation sous forme d'actions de Moliflor Loisirs Développement, une société française qui contrôle un groupe exploitant plusieurs casinos en France, en contrepartie monétaire. De plus, à cette même date, la Société a acquis des prêts à des filiales de cette société totalisant 82,0 M$.

La valeur de consolidation inclut un montant correspondant à la différence entre le coût du placement en actions et la quote-part revenant à la Société dans l'avoir net de la société satellite à la date d'acquisition. La répartition du prix d'achat sera déterminée à la suite de l'évaluation des actifs de Moliflor Loisirs Développement au cours du prochain exercice. La Société comptabilise sa quote-part des résultats à compter de la date d'acquisition, soit le 30 mars 2006.

Notes complémentaires

11 Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	30 259	–	30 259	30 028
Immeubles	292 263	89 561	202 702	210 210
Aménagement des stationnements	128 378	60 416	67 962	74 358
Aménagement des stationnements loués	5 271	2 772	2 499	2 775
Aménagement intérieur	181 997	94 130	87 867	93 881
Aménagement extérieur	30 493	21 125	9 368	10 943
Améliorations locatives	36 043	26 035	10 008	11 534
Mobilier de bureau	29 317	19 749	9 568	10 530
Matériel roulant	1 041	756	285	237
Équipement	540 099	339 412	200 687	219 900
Oeuvres d'art	4 947	–	4 947	4 594
Immobilisations corporelles inutilisées	14 659	–	14 659	10 536
	1 294 767	653 956	640 811	679 526

Les immobilisations corporelles inutilisées représentent de l'équipement non utilisé au montant de 13,4 M$ (2005 : 10,5 M$) ainsi que la réfection d'immeubles en cours au montant de 1,3 M$.

Des immobilisations corporelles mises hors service au coût de 5,5 M$ (2005 : 7,1 M$), entièrement amorties au 31 mars 2006, sont incluses dans l'équipement.

12 Actifs incorporels

(en milliers de dollars)	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Logiciels et développement informatique	79 473	29 049	50 424	17 575
Projets informatiques en développement	19 434	–	19 434	49 145
	98 907	29 049	69 858	66 720

13 Emprunts bancaires

Les emprunts bancaires à demande sont autorisés par le gouvernement du Québec jusqu'à un montant de 700,0 M$ et ils portent intérêt au taux du marché, soit de 3,74 % à 4,22 % (2005 : de 2,56 % à 3,24 %).

Notes complémentaires

14 Créditeurs et frais courus

(en milliers de dollars)	2006	2005
Fournisseurs et frais courus	138 036	126 209
Dividendes	6 000	82 000
Société en commandite Manoir Richelieu	11 866	5 299
Taxe de vente du Québec	5 893	6 085
Taxe sur les produits et services	5 051	5 100
	166 846	224 693

15 Provisions relatives aux lots

(en milliers de dollars)	2006	2005
Provision pour les lots non réclamés	11 069	10 436
Provision pour les écarts de structures de lots	690	407
	11 759	10 843

La provision pour les lots non réclamés est constituée des lots non réclamés de tous les produits de la Société excluant les jeux pancanadiens. Cette somme sert aux versements de lots bonis et de lots aux détaillants.

La provision pour les écarts de structures de lots relative aux produits du secteur bingos est constituée des écarts entre le montant théorique des lots à attribuer selon la structure de lots et le montant effectivement payable. Les sommes de cette provision servent principalement à combler les manques à gagner occasionnels entraînés par les structures de lots qui excèdent le montant prévu. De plus, cette provision peut, après approbation du conseil d'administration, être utilisée pour attribuer des lots bonis, acquitter toute réclamation éventuelle en rapport avec les jeux ou être incluse aux résultats.

16 Engagements

Baux

En vertu d'un bail échéant en juin 2013, la Société doit verser un montant total minimum de 90,2 M$ (2005 : 32,6 M$) pour la location des espaces occupés par son siège social dans un immeuble qu'elle détient, en propriété indivise, à part égale avec SITQ National inc., représentant au consolidé un engagement de 45,1 M$ (2005 : 16,3 M$). De plus, la Société est liée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en mai 2035 pour la location de locaux administratifs. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement tacite de 2 à 5 ans.

Notes complémentaires

Engagements (suite)

Les paiements minimums futurs, en milliers de dollars, s'établissent comme suit :

2007	26 390
2008	24 222
2009	21 934
2010	20 945
2011	19 388
2012 et subséquemment:	25 537
	138 416

Contributions au gouvernement du Québec

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

À la suite de l'abrogation des casinos forains, le gouvernement a autorisé la Société à s'engager auprès du MAPAQ à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme de 5,5 M$ par année civile pendant cinq ans jusqu'à l'année 2008. À son expiration, l'entente sera renouvelable d'un commun accord entre les parties.

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Avec l'autorisation du gouvernement du Québec, la Société s'est engagée auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme annuelle de 22,0 M$ (2005 : 17,0 M$) pour financer des activités de prévention, des services de traitement, des programmes de recherche et des campagnes de sensibilisation pour aider les joueurs pathologiques.

De plus, la Société s'est également engagée auprès de ce même ministère à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme annuelle de 30,0 M$ pour financer des services d'aide et de soutien aux personnes âgées en perte d'autonomie qui demeurent à domicile ou qui vivent dans les centres d'hébergement.

La Société n'est pas en mesure d'évaluer le montant total de ces engagements.

Ministère de la Sécurité publique

Avec l'autorisation du gouvernement du Québec, la Société s'est engagée auprès du ministère de la Sécurité publique à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme annuelle de 3,0 M$ pour financer des activités et des mesures intensives de contrôle qui seront mises en place par la Régie des alcools, des courses et des jeux afin, notamment, d'assurer la gestion des activités de contrôle liées à l'accès des appareils de loterie vidéo. La Société n'est pas en mesure d'évaluer le montant total de cet engagement.

De plus, la Société s'est également engagée auprès de ce même ministère à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme d'environ 0,5 M$ par année pendant cinq ans jusqu'au 30 septembre 2007, pour financer les ressources supplémentaires permettant de réduire les délais de certification des appareils de jeu exploités par la Société.

Notes complémentaires

17 Instruments financiers

Juste valeur
La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des placements de 128,9 M$ ne peut être évaluée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument financier.

Risque de crédit
La direction estime que la Société n'est pas exposée à un risque de crédit important. Le fonds en caisse – casinos comprend l'inventaire d'argent des casinos. Les débiteurs proviennent principalement d'opérations conclues avec un nombre important de grossistes et de détaillants.

18 Flux de trésorerie consolidés

(en milliers de dollars)	2006	2005
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		
Fonds en caisse – casinos	48 764	47 139
(Découvert bancaire) encaisse	(15 563)	26 671
	33 201	73 810
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Débiteurs	(27 867)	26 482
Stocks	848	(2 488)
Frais payés d'avance	(6 265)	4 806
Lots aux gagnants	16 934	(15 953)
Créditeurs et frais courus	4 300	7 132
Provisions relatives aux lots	916	1 036
Produits reportés	108	598
	(11 026)	21 613
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(42 286)	(27 545)
Moins: frais payés d'avance transférés aux immobilisations corporelles	(569)	314
	(42 855)	(27 231)
Acquisitions d'actifs incorporels	(9 525)	(15 473)
Moins: frais payés d'avance transférés aux actifs incorporels	(474)	–
	(9 999)	(15 473)
Information supplémentaire		
Intérêts payés	12 535	13 604

Notes complémentaires

19 Régimes de retraite

Les membres du personnel de la société mère, de La Société des loteries vidéo du Québec inc., de La Société des bingos du Québec inc. et de Ingenio, filiale de Loto-Québec inc. participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations imputées aux résultats consolidés de l'exercice pour ces régimes interentreprises s'élèvent à 3,2 M$ (2005 : 2,4 M$). Les obligations de l'employeur envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Les membres du personnel de la Société des casinos du Québec inc. et de Resto-Casino inc. participent au Régime de retraite à cotisations déterminées. Les membres du personnel de Technologies Nter, société en commandite participent à un REER collectif. Ces régimes, à cotisations déterminées, dont l'adhésion est facultative, permettent à l'employé l'acquisition immédiate de la cotisation de l'employeur qui est égale à celle de l'employé dans les limites prévues par les régimes. Les cotisations imputées aux résultats consolidés de l'exercice pour ces régimes s'élèvent à 9,6 M$ (2005 : 9,2 M$).

20 Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception des opérations mentionnées ci-haut, la Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

21 Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2005 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2006.

Notes complémentaires

22 Information sectorielle

(en milliers de dollars)

Secteurs d'activité	Loteries	Casinos Restauration Hébergement	Loteries vidéo	Bingo	Multimédia	Élimination transactions intersociétés	2006 Chiffres consolidés
Produits							
Jeux	1 860 630	758 464	1 298 805	39 857	1 354	(210)	3 958 900
Restauration	–	86 164	–	–	–	(43 750)	42 414
Hébergement	–	14 716	–	–	–	–	14 716
	1 860 630	859 344	1 298 805	39 857	1 354	(43 960)	4 016 030
Coût des ventes							
Jeux	1 125 059	23 154	287 050	21 416	–	(150)	1 456 529
Restauration	–	26 992	–	–	–	–	26 992
	1 125 059	50 146	287 050	21 416	–	(150)	1 483 521
Bénéfice brut	735 571	809 198	1 011 755	18 441	1 354	(43 810)	2 532 509
Frais d'exploitation							
Charges d'opération	154 397	482 771	63 412	5 622	6 092	(43 810)	668 484
Amortissement des immobilisations corporelles	10 609	44 670	29 251	173	51	–	84 754
Amortissement des actifs incorporels	5 244	2 714	1 596	363	3	–	9 920
Intérêts – net	3 711	2 452	5 336	(9)	(17)	–	11 473
	173 961	532 607	99 595	6 149	6 129	(43 810)	774 631
Bénéfice (perte) avant éléments suivants	561 610	276 591	912 160	12 292	(4 775)	–	1 757 878
Paiements spéciaux	15 848	7 951	–	8 660	–	–	32 459
Taxe sur les produits et services	18 034	9 371	24 126	433	–	–	51 964
Taxe de vente du Québec	20 613	10 744	27 658	497	–	–	59 512
	54 495	28 066	51 784	9 590	–	–	143 935
Bénéfice net (perte nette)	507 115	248 525	860 376	2 702	(4 775)	–	1 613 943

Des charges sont assumées par les directions corporatives de la Société. Certaines charges d'opération et taxes à la consommation afférentes, attribuables directement aux secteurs, sont réparties en fonction de leur utilisation. Les autres sont réparties en fonction des produits nets des principaux secteurs.

Notes complémentaires

Information sectorielle (suite)

(en milliers de dollars)

Secteurs d'activité	Loteries	Casinos Restauration Hébergement	Loteries vidéo	Bingo	Multimédia	Élimination transactions intersociétés	2005 Chiffres consolidés
Produits							
Jeux	1 857 225	751 913	1 236 884	36 597	1 070	(104)	3 883 585
Restauration	–	82 766	–	–	–	(42 294)	40 472
Hébergement	–	13 407	–	–	–	–	13 407
	1 857 225	848 086	1 236 884	36 597	1 070	(42 398)	3 937 464
Coût des ventes							
Jeux	1 123 732	19 137	273 165	19 432	–	(104)	1 435 362
Restauration	–	26 227	–	–	–	–	26 227
	1 123 732	45 364	273 165	19 432	–	(104)	1 461 589
Bénéfice brut	733 493	802 722	963 719	17 165	1 070	(42 294)	2 475 875
Frais d'exploitation							
Charges d 'opération	146 298	474 052	69 368	5 512	6 108	(42 294)	659 044
Amortissement des immobilisations corporelles	10 695	40 320	29 322	155	64	–	80 556
Amortissement des actifs incorporels	1 298	2 242	1 616	362	3	–	5 521
Amortissement des frais reportés	–	1 028	–	–	–	–	1 028
Intérêts – net	3 125	2 342	4 283	(7)	(10)	–	9 733
	161 416	519 984	104 589	6 022	6 165	(42 294)	755 882
Bénéfice (perte) avant éléments suivants	572 077	282 738	859 130	11 143	(5 095)	–	1 719 993
Paiements spéciaux	15 577	5 416	–	8 086	–	–	29 079
Taxe sur les produits et services	16 609	9 930	23 275	420	–	–	50 234
Taxe de vente du Québec	19 001	11 383	26 682	481	–	–	57 547
	51 187	26 729	49 957	8 987	–	–	136 860
Bénéfice net (perte nette)	520 890	256 009	809 173	2 156	(5 095)	–	1 583 133

Des charges sont assumées par les directions corporatives de la Société. Certaines charges d'opération et taxes à la consommation afférentes, attribuables directement aux secteurs, sont réparties en fonction de leur utilisation. Les autres sont réparties en fonction des produits nets des principaux secteurs.

Résultats comparatifs

au 31 mars

(en milliers de dollars)	2006	2005	2004	2003	2002
Résultats consolidés					
Produits	4 016 030	3 937 464	3 760 743	3 749 410	3 661 786
Coût des ventes					
Loteries					
Lots attribués	966 350	964 397	962 692	953 225	926 308
Commissions aux détaillants	126 919	126 745	123 595	125 858	123 205
Impression des billets	31 640	32 486	35 862	33 329	35 031
Sous-total loteries	1 124 909	1 123 628	1 122 149	1 112 412	1 084 544
Casinos	23 154	19 137	19 577	18 737	13 721
Restauration	26 992	26 227	24 207	26 577	21 859
Loteries vidéo					
Commissions aux détaillants	285 738	272 115	276 842	280 007	281 136
Impression des coupons	1 312	1 050	1 132	1 110	770
Sous-total loteries vidéo	287 050	273 165	277 974	281 117	281 906
Bingo					
Lots attribués	18 294	16 574	16 734	17 036	17 962
Commissions aux exploitants	2 297	2 082	2 091	2 112	2 208
Impression des cartes	825	776	731	663	439
Sous-total bingo	21 416	19 432	19 556	19 811	20 609
Total	1 483 521	1 461 589	1 463 463	1 458 654	1 422 639
Bénéfice brut	2 532 509	2 475 875	2 297 280	2 290 756	2 239 147
Frais d'exploitation					
Loteries	154 397	146 298	136 028	131 949	124 228
Casinos/restauration/hébergement	439 021	431 758	406 067	398 956	353 632
Loteries vidéo	63 412	69 368	49 605	40 350	39 790
Bingo	5 562	5 512	5 580	5 416	5 205
Multimédia	6 092	6 108	5 905	5 133	7 061
Corporatif *				36 345	40 278
Amortissement des immobilisations	–	–	80 150	77 440	76 045
Amortissement des immobilisations corporelles	84 754	80 556	–	–	–
Amortissement des actifs incorporels	9 920	5 521	–	309	308
Amortissement des frais reportés	–	1 028	2 050	2 359	1 333
Intérêts – net	11 473	9 733	12 177	7 856	7 024
	774 631	755 882	697 562	706 113	654 904
Bénéfice avant les éléments suivants	1 757 878	1 719 993	1 599 718	1 584 643	1 584 243
Paiements spéciaux	32 459	29 079	28 165	26 873	26 321
Taxe sur les produits et services	51 964	50 234	49 553	52 093	50 916
Taxe de vente du Québec	59 512	57 547	56 750	59 603	58 527
	143 935	136 860	134 468	138 569	135 764
Bénéfice net	1 613 943	1 583 133	1 465 250	1 446 074	1 448 479

* Depuis le 31 mars 2004, les dépenses du secteur corporatif qui ne sont pas attribuables directement à un secteur, sont réparties en fonction des revenus nets des principales unités d'affaires.

Code d'éthique et de déontologie

Les valeurs retrouvées dans le **Code d'éthique et de déontologie** de la Société, notamment l'intégrité, la loyauté, la transparence, sont des valeurs que Loto-Québec privilégie. Tous les hauts dirigeants de Loto-Québec et de ses filiales doivent s'y conformer. Au cours du dernier exercice, le respect des principes de ce code a été assuré par tous ceux qui y sont soumis.

1 Définitions

1. Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ci-après désignent :

   a) **administrateur** : un membre du conseil d'administration de Loto-Québec ou d'une de ses filiales, qu'il exerce ou non une fonction à plein temps au sein de Loto-Québec ou d'une de ses filiales;
   b) **conseil** : le conseil d'administration de Loto-Québec ou d'une de ses filiales;
   c) **dirigeant** : cadre contractuel dont les conditions d'emploi sont soumises à l'approbation du conseil;
   d) **entreprise** : toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques; toutefois, ceci ne comprend pas la Société ni une association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société ni d'incompatibilité avec les objets de la Société;
   e) **filiale** : une filiale à part entière de Loto-Québec;
   f) **Loi** : la Loi sur la Société des loteries du Québec, (L.R.Q.c. S-13.1), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion;
   g) **président du conseil d'administration** : le président et chef de la direction de Loto-Québec;
   h) **Société** : Loto-Québec.

2 Principes d'éthique et règles générales de déontologie

2.1 Le présent code s'applique aux administrateurs et dirigeants de la Société et de ses filiales qui sont tenus d'en respecter les dispositions.

2.2 L'administrateur ou le dirigeant est nommé pour contribuer à la réalisation de la mission de la Société dans le meilleur intérêt du Québec. Dans ce cadre, il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficient et équitable des objectifs assignés à la Société par la Loi et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.

2.3 L'administrateur ou le dirigeant doit, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, respecter la mission de la Société et les objectifs qui suivent :

- **Le rôle social** : en multipliant les façons de partager avec les différents milieux et régions le fruit de ses opérations et en multipliant ses actions dans le domaine de la prévention du jeu pathologique;
- **L'intégrité et la crédibilité** : en faisant preuve d'une vigilance indéfectible pour assurer l'intégrité, la transparence et la crédibilité des activités de la Société;
- **L'expansion** : en développant de nouveaux marchés par le biais d'alliances et de partenariats qui permettront de bonifier sensiblement l'offre des jeux traditionnels de loterie, des casinos et de loteries vidéo;
- **La compétence et le savoir-faire** : en favorisant le développement des compétences indispensables à la Société et en implantant des programmes qui assurent le respect des ressources humaines;
- **La performance** : en offrant les meilleurs produits de divertissement et les meilleurs services qui soient dans les secteurs loteries, casino, loteries vidéo, bingo et en augmentant les fonds publics qui lui sont confiés.

2.4 L'administrateur ou le dirigeant qui, à la demande de la Société ou d'une de ses filiales, exerce des fonctions d'administrateur ou de dirigeant dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

Principes d'éthique et règles générales de déontologie (suite)

2.5 L'administrateur ou le dirigeant ne doit rechercher, dans l'exercice de ses fonctions, que l'intérêt de la Société, à l'exclusion de son propre intérêt et de celui de tiers.

2.6 L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les règles d'éthique et de déontologie prévues au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics. Le dirigeant est également tenu de respecter ces règles dans la mesure où elles lui sont applicables.

3 Devoirs et obligations des administrateurs et dirigeants eu égard aux conflits d'intérêts

3.1 Prévention des conflits d'intérêts

3.1.1 L'administrateur ou le dirigeant doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

3.1.2 Pour être visé par le présent code, l'intérêt détenu par un administrateur ou un dirigeant dans une autre entreprise doit être tel qu'il est susceptible de s'opposer à l'exercice de ses fonctions au sein de la Société ou d'une de ses filiales. L'administrateur ou le dirigeant qui détient un intérêt dans une entreprise est notamment en « conflit d'intérêts » dans les cas suivants :

- Si Loto-Québec ou une de ses filiales a ou est susceptible d'avoir une relation d'affaires importante avec l'entreprise, l'importance de cette relation peut être tant pour Loto-Québec que pour l'entreprise;
- Si l'entreprise est cotée à la bourse et sa relation d'affaires avec Loto-Québec ou une de ses filiales est susceptible d'avoir un effet sur les actions en bourse;
- Si l'intérêt de l'administrateur ou du dirigeant dans l'entreprise en relation d'affaires avec Loto-Québec ou une de ses filiales est tel qu'il peut influencer les affaires de l'entreprise;
- Si l'entreprise a conclu un contrat avec Loto-Québec ou une de ses filiales et ce contrat est tel qu'il a un impact sur l'actif de l'entreprise;
- Si l'entreprise est l'adjudicataire d'un contrat pour lequel l'administrateur ou le dirigeant a été impliqué dans le choix du fournisseur.

3.1.3 Est également considéré en conflit d'intérêts l'administrateur qui est partie à un contrat conclu avec Loto-Québec ou une de ses filiales ou le dirigeant qui est partie à un contrat conclu avec Loto-Québec ou une de ses filiales autre que son contrat d'engagement.

3.2 Dénonciation et abstention

3.2.1 L'administrateur ou le dirigeant qui :

a) a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui le met en conflit d'intérêts aux termes de l'article 3.1.2 du présent code; ou
b) est partie à un contrat avec la Société ou une filiale aux termes de l'article 3.1.3;

doit dénoncer par écrit au président du conseil d'administration la nature et l'étendue de son intérêt. L'administrateur doit également s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question reliée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question.

Devoirs et obligations des administrateurs et dirigeants eu égard aux conflits d'intérêts (suite)

3.2.2 L'administrateur ou le dirigeant doit effectuer la dénonciation requise à l'article 3.2.1 dès qu'il a connaissance qu'il est en conflit d'intérêts aux termes des articles 3.1.2 et 3.1.3. Dans le cas de l'administrateur, cette dénonciation d'intérêts doit être consignée au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration où siège l'administrateur.

3.2.3 L'administrateur ou le dirigeant doit dénoncer par écrit au président du conseil d'administration les droits qu'il peut faire valoir contre la Société ou l'une de ses filiales en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

3.2.4 L'administrateur ou le dirigeant doit également remettre au président du conseil d'administration, avant le 1er juin de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration sous la forme prévue.

3.2.5 Le président du conseil remet les déclarations visées par les articles au secrétaire de la Société qui les tient à la disposition des membres du conseil et des dirigeants. Les déclarations sont traitées de façon confidentielle.

3.3 Dispense

3.3.1 Le présent code ne s'applique pas :

a) à la détention de valeurs mobilières lorsque l'importance de cette détention ne permet vraisemblablement pas de placer l'administrateur ou le dirigeant en situation de conflit d'intérêts;
b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'administrateur ou le dirigeant ne participe ni directement ni indirectement;
c) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans aucun droit de regard, dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;
d) à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être éligible comme administrateur d'une personne morale;
e) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur ou le dirigeant;
f) à un contrat d'assurance-responsabilité des administrateurs;
g) à la détention de titres émis ou garantis par un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

4 Entrée en vigueur

4.1 Le présent code est entré en vigueur le 1er septembre 1999.

Politique linguistique

La qualité de la langue : une priorité

Conformément à la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration*, la Société a adopté, le 24 novembre 2000, une politique linguistique qui tient compte de sa vocation commerciale et traite de l'usage et de la qualité du français dans chacun des secteurs d'activités. Au cours du dernier exercice, la Société a continué de collaborer avec l'Office québécois de la langue française pour assurer le respect de cette politique au sein de Loto-Québec et ses filiales.

Membres du conseil d'administration

Alain Cousineau
Montréal
Président du conseil d'administration
Président et directeur général
Loto-Québec

Lynne Roiter, LL.L.
Montréal
Secrétaire générale et
vice-présidente, Direction juridique
Loto-Québec

Marc G. Bruneau
Montréal
Vice-président
GBC Asset Management Inc.

Robert Crevier, CA
Mont-Tremblant
Conseiller en administration

Me Serge LeBel
Québec
BCF S.E.N.C.R.L.

Nancy Arbour
Îles-de-la-Madeleine
Corporation de développement
portuaire de l'Anse de l'Étang-du-Nord

Solange Dugas
Saint-Laurent
GB Micro

Mel Hoppenheim
Montréal
Locations Michel Trudel inc.
Mel's Cité du Cinéma ltée

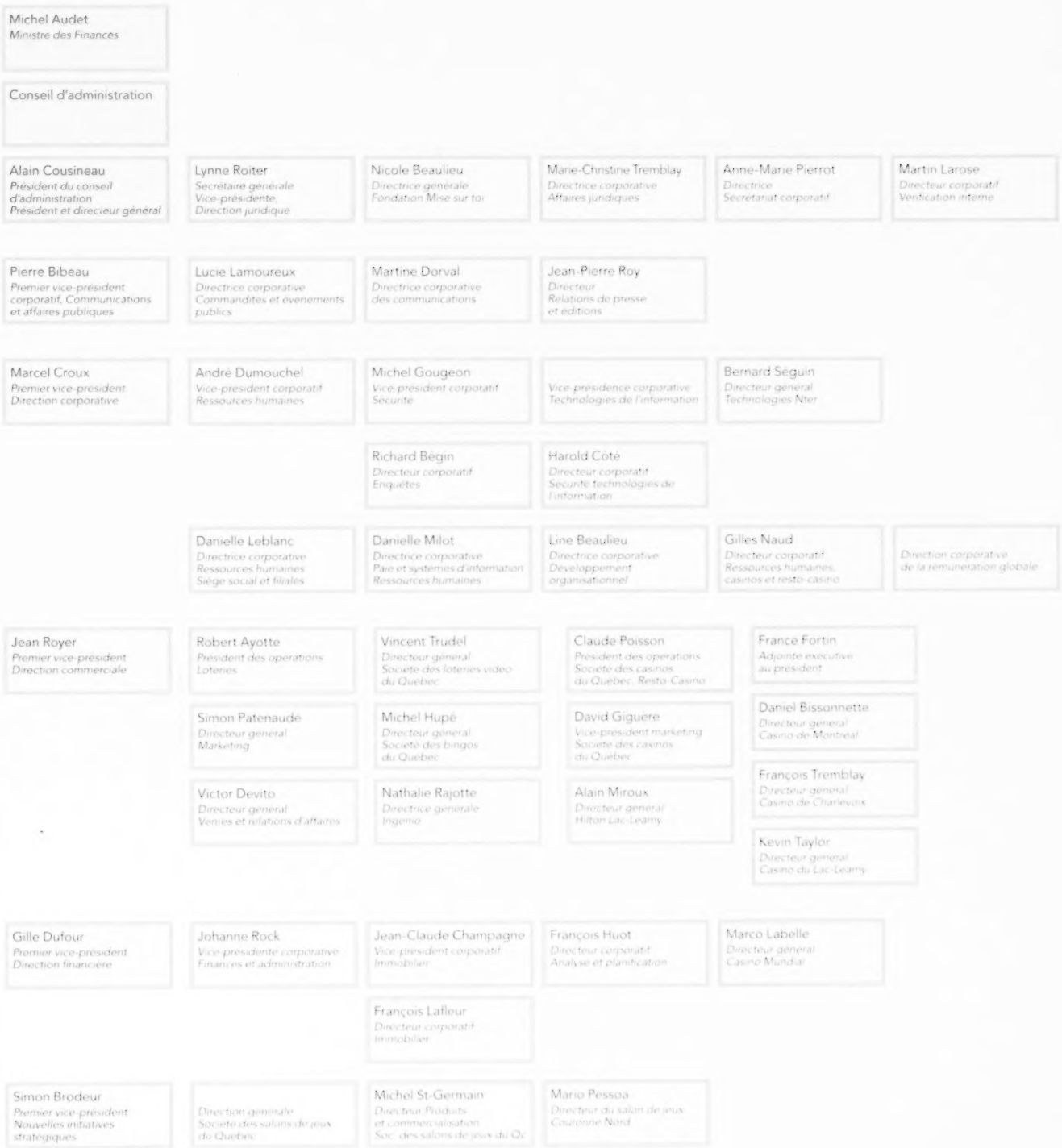
Michel Audet
Ministre des Finances
Conseil d'administration
Alain Cousineau
Président du conseil d'administration
Président et directeur général
Lynne Roiter
Secrétaire générale
Vice-présidente,
Direction juridique
Nicole Beaulieu
Directrice générale
Fondation Mise sur toi
Marie-Christine Tremblay
Directrice corporative
Affaires juridiques
Anne-Marie Pierrot
Directrice
Secrétariat corporatif
Martin Larose
Directeur corporatif
Vérification interne
Pierre Bibeau
Premier vice-président corporatif, Communications et affaires publiques
Lucie Lamoureux
Directrice corporative
Commandites et événements publics
Martine Dorval
Directrice corporative
des communications
Jean-Pierre Roy
Directeur
Relations de presse et éditions
Marcel Croux
Premier vice-président
Direction corporative
André Dumouchel
Vice-président corporatif
Ressources humaines
Michel Gougeon
Vice-président corporatif
Sécurité
Vice-présidence corporative
Technologies de l'information
Bernard Séguin
Directeur général
Technologies Nter
Richard Bégin
Directeur corporatif
Enquêtes
Harold Côté
Directeur corporatif
Sécurité technologies de l'information
Danielle Leblanc
Directrice corporative
Ressources humaines
Siège social et filiales
Danielle Milot
Directrice corporative
Paie et systèmes d'information
Ressources humaines
Line Beaulieu
Directrice corporative
Développement organisationnel
Gilles Naud
Directeur corporatif
Ressources humaines, casinos et resto-casino
Direction corporative
de la rémunération globale
Jean Royer
Premier vice-président
Direction commerciale
Robert Ayotte
Président des opérations
Loteries
Vincent Trudel
Directeur général
Société des loteries vidéo du Québec
Claude Poisson
Président des opérations
Société des casinos du Québec, Resto-Casino
France Fortin
Adjointe exécutive
au président
Simon Patenaude
Directeur général
Marketing
Michel Hupé
Directeur général
Société des bingos du Québec
David Giguère
Vice-président marketing
Société des casinos du Québec
Daniel Bissonnette
Directeur général
Casino de Montréal
Victor Devito
Directeur général
Ventes et relations d'affaires
Nathalie Rajotte
Directrice générale
Ingenio
Alain Miroux
Directeur général
Hilton Lac-Leamy
François Tremblay
Directeur général
Casino de Charlevoix
Kevin Taylor
Directeur général
Casino du Lac-Leamy
Gille Dufour
Premier vice-président
Direction financière
Johanne Rock
Vice-présidente corporative
Finances et administration
Jean-Claude Champagne
Vice-président corporatif
Immobilier
François Huot
Directeur corporatif
Analyse et planification
Marco Labelle
Directeur général
Casino Mondial
François Lafleur
Directeur corporatif
Immobilier
Simon Brodeur
Premier vice-président
Nouvelles initiatives stratégiques
Direction générale
Société des salons de jeux du Québec
Michel St-Germain
Directeur, Produits et commercialisation
Soc. des salons de jeux du Qc
Mario Pessoa
Directeur du salon de jeux
Couronne Nord

Adresses

Siège social
500, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3A 3G6
Téléphone : (514) 282-8000
Télécopieur : (514) 499-8660
Site Internet :
www.loto-quebec.com

Bureau de Loto-Québec à Québec
955, Grande-Allée Ouest
Québec (Québec) G1S 4Y2
Téléphone : (418) 686-7575
Télécopieur : (418) 643-2690

La Société des casinos du Québec
500, rue Sherbrooke Ouest
15e étage
Montréal (Québec) H3A 3G6
Téléphone : (514) 282-8080
Télécopieur : (514) 864-1886
Site Internet :
www.societe-des-casinos.com

La Société des loteries vidéo du Québec
500, rue Sherbrooke Ouest
16e étage
Montréal (Québec) H3A 3G6
Téléphone : (514) 282-8090
Télécopieur : (514) 864-3283
Site Internet :
www.slvq.com

La Société des bingos du Québec
500, rue Sherbrooke Ouest
6e étage
Montréal (Québec) H3A 3G6
Téléphone : (514) 282-7777
Télécopieur : (514) 864-7332
Site Internet :
www.bingos-quebec.com

La Société des salons de jeux du Québec
500, rue Sherbrooke Ouest
3e étage
Montréal (Québec) H3A 3G6
Téléphone : (514) 282-8000
Télécopieur : (514) 982-5503

Ingenio
500, rue Sherbrooke Ouest
20e étage
Montréal (Québec) H3A 3G6
Téléphone : (514) 282-0210
Télécopieur : (514) 282-2028
Site Internet :
www.ingenio-quebec.com

Casino de Montréal
1, avenue du Casino
Montréal (Québec) H3C 4W7
Téléphone : (514) 392-2746
1 800 665-2274
Télécopieur : (514) 864-4950
Site Internet :
www.casino-de-montreal.com

Casino de Charlevoix
183, rue Richelieu
La Malbaie (Québec) G5A 1X8
Téléphone : (418) 665-5300
1 800 665-2274
Télécopieur : (418) 665-5322
Site Internet :
www.casino-de-charlevoix.com

Casino du Lac-Leamy
1, boulevard du Casino
Gatineau (Québec) J8Y 6W3
Téléphone : (819) 772-2100
1 800 665-2274
Télécopieur : (819) 772-3710
Site Internet :
www.casino-du-lac-leamy.com

Centres régionaux

Montréal et Nord-Ouest du Québec
Pierre Valcourt
Directeur des ventes
1945, rue Maurice-Gauvin
Laval (Québec) H7S 2M5
Téléphone : (450) 682-2525
1 800 361-9026
Télécopieur : (450) 687-4818

Montréal et Sud-Est du Québec
Ginette Morin
Directrice des ventes
325, rue Bridge
Montréal (Québec) H3K 2C7
Téléphone : (514) 409-3190
1 800 361-1244
Télécopieur : (514) 931-0655

Québec et Est du Québec
Marie-Claude Paré
Directrice des ventes
955, Grande-Allée Ouest
Québec (Québec) G1S 4Y2
Téléphone : (418) 686-7575
1 800 463-4560
Télécopieur : (418) 643-2690

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires ou la version anglaise du rapport annuel, veuillez vous adresser à :

Loto-Québec
Communications et affaires publiques
500, rue Sherbrooke Ouest, 14e étage
Montréal (Québec) H3A 3G6
Téléphone : (514) 282-8000

Vous pouvez consulter le rapport annuel à l'adresse www.loto-quebec.com

Le rapport annuel de Loto-Québec est produit par la Première Vice-présidence corporative aux communications et aux affaires publiques.

Le rapport annuel de Loto-Québec est imprimé sur du papier Rolland produit au Québec par Cascades à partir d'énergie biogaz et contient 30 % de fibres postconsommation.

30 % POST

BIO GAZ ÉNERGIE

Concept et réalisation
CG3 Communications Graphisme inc.

Photographies
Pierre Villeneuve
Yan Côté
Sébastien Lepitre

Impression
Imprimerie L'Empreinte

Dépôt légal
ISBN 2-550-47287-X
ISSN 0709-5724